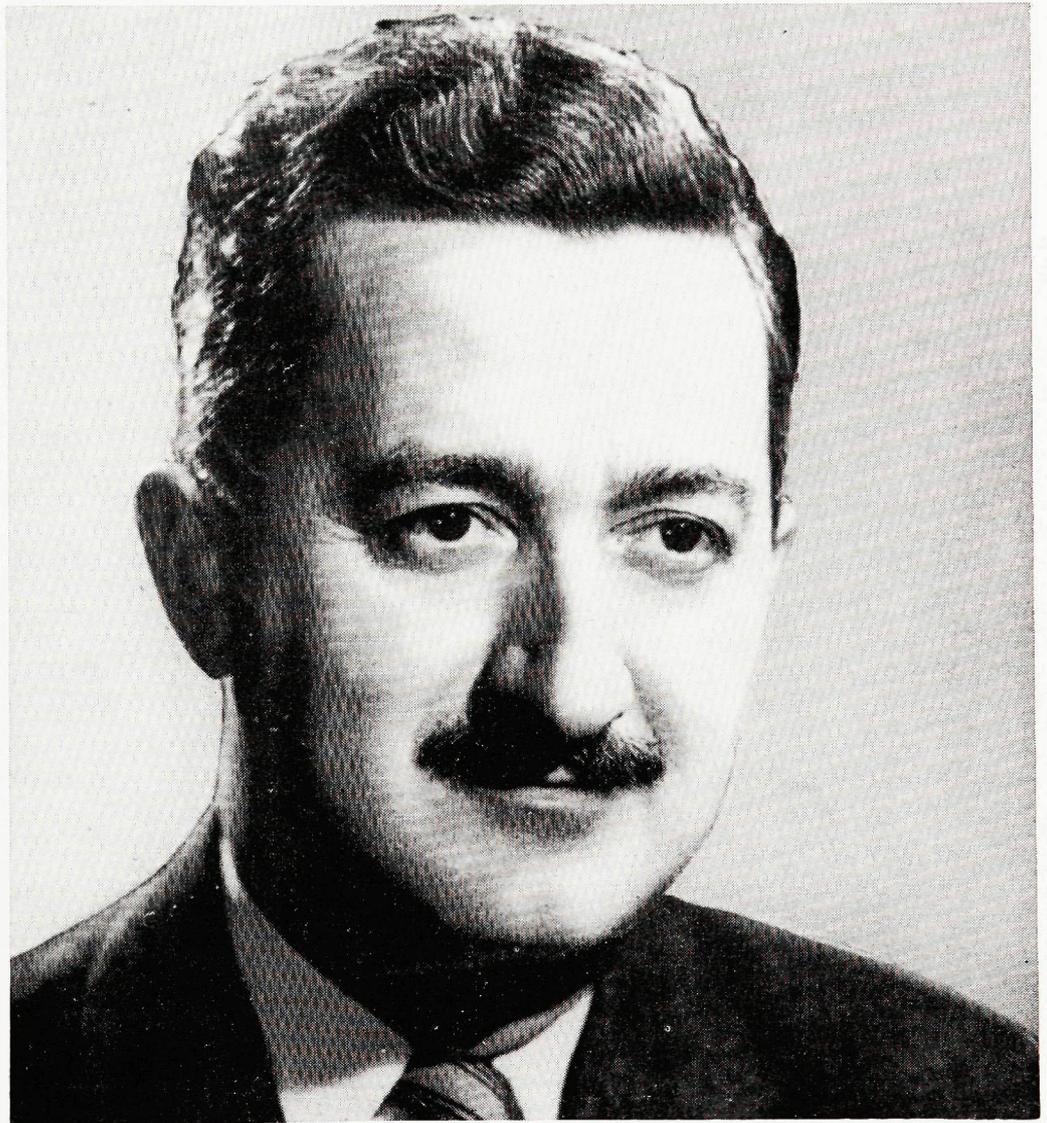


l'action universitaire

REVUE DES DIPLOMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



**M. Roland Chagnon, L.S.C., C.A., président de
la Corporation de Montréal métropolitain.**

Août 1959

Volume XXV

No. 4



Le peuple canadien, plus que tout autre, bénéficie de l'énergie électrique. L'abondance d'énergie électrique à bon marché est l'une des raisons importantes qui justifient l'activité d'un si grand nombre d'industries . . . la production toujours croissante de marchandises . . . une meilleure rémunération de notre travail. Dans les bureaux et les foyers, sur les fermes, l'électricité contribue à l'amélioration de nos conditions de vie.

Que signifie pour vous VMAE?

VMAE veut dire "Vivons mieux avec l'électricité" et ce slogan nous révèle tout un monde de vérité.

Par exemple, l'éclairage parfaitement conçu confère plus de charme et de gaieté à chaque pièce de la maison. Dans la cuisine et la buanderie, les appareils ménagers modernes épargnent temps et travail. D'autres appareils contribuent à nos loisirs et à nos plaisirs. Le chauffage automatique et la climatisation ajoutent à notre confort. De fait il est fort probable qu'il n'y a pas un seul endroit dans votre foyer qui ne puisse être électrifié afin de vous donner plus de commodité, plus de confort, plus de service.

Dans les bureaux, les foyers, les usines, le facteur essentiel est un système de filerie adéquat qui permet d'obtenir le maximum d'efficacité des dispositifs électriques en usage aujourd'hui et qui procurera l'énergie nécessaire à ceux que vous projetez d'ajouter plus tard. Votre compagnie d'électricité locale, votre ligue électrique provinciale se feront un plaisir de vous conseiller et de vous aider à "mieux vivre avec l'électricité".



**CANADIAN GENERAL ELECTRIC COMPANY
LIMITED**

fabricant d'outillages qui génèrent, transmettent et distribuent l'électricité . . . ainsi qu'une grande variété de produits qui la met à l'oeuvre dans les foyers et les industries.

L'Action Universitaire

2222, Avenue Maplewood, Montréal

Vol. XXV
Numéro 4

Août
1959

SOMMAIRE

L'Homme du jour

M. Roland Chagnon, L.S.C., C.A., président
de la Corporation de Montréal métropolitain
par *Paul Coucke* 3

A propos des octrois fédéraux

par *Abel Gauthier, professeur de mathématiques* 7

Collation solennelle des Grades 9

Initiative en l'honneur des finissants 1959

par *Mme Françoise Grenier Bordeleau* 13

Montréal, porte d'entrée des Grands Lacs

par *P. Raymond Vaillancourt, B.Sc. (com.)* 23

En bref 27

Personnalités 28

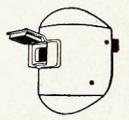
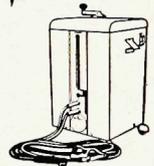
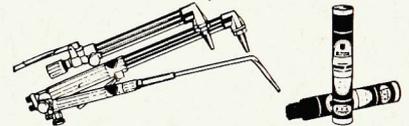
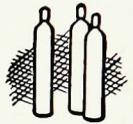
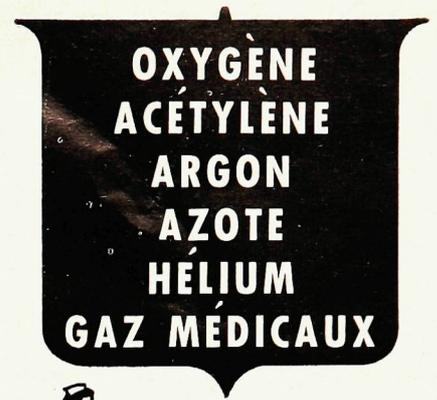
Revue des Diplômés de l'Université de Montréal, publiée à Montréal sous la direction du Comité Exécutif de l'Association, L'Action Universitaire paraît quatre fois par année, soit en février, mai août et novembre.

Tous les diplômés de l'Université de Montréal peuvent y collaborer; ils doivent adresser articles et nouvelles au secrétariat de l'Action Universitaire, 2222 Avenue Maplewood, Montréal 26; le numéro de téléphone en est REgent 3-9951 Poste 346. Tout article est publié sous la responsabilité exclusive de son auteur.

Autorisée comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa. Imprimée à Gardenvale et postée à Montréal. Abonnement: \$3.00 par année; l'exemplaire: \$0.75.

Le comité de direction de l'Action Universitaire se compose de Me F. Eugène Therrien, M. Roger Bordeleau, M. Simon L'Anglais, M. Paul Huot, Me Claude Tellier et du docteur André Leduc.

Chef du secrétariat: Mlle Marie-Marthe McFARLAND
Publicité: M. EMILE DEPAUW



Canadian LIQUID AIR Company Limited

St. John's • Sydney • Halifax • Moncton
Bathurst • Saint John • Québec • Sorel
Montréal • Cornwall • Brockville
Toronto • Hamilton • Waterloo • London
Niagara Falls • Sarnia • Windsor
Sudbury • Copper Cliff • Brantford
Chatham • Port Arthur • Ottawa
Elliot Lake • Winnipeg • Regina • Saskatoon
Edmonton • Calgary • Medicine Hat
Red Deer • Cranbrook • Dawson Creek
Vancouver • Victoria • Kitimat

BULLETIN  MENSUEL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Place d'Armes, Montréal

Le Canada d'aujourd'hui

I

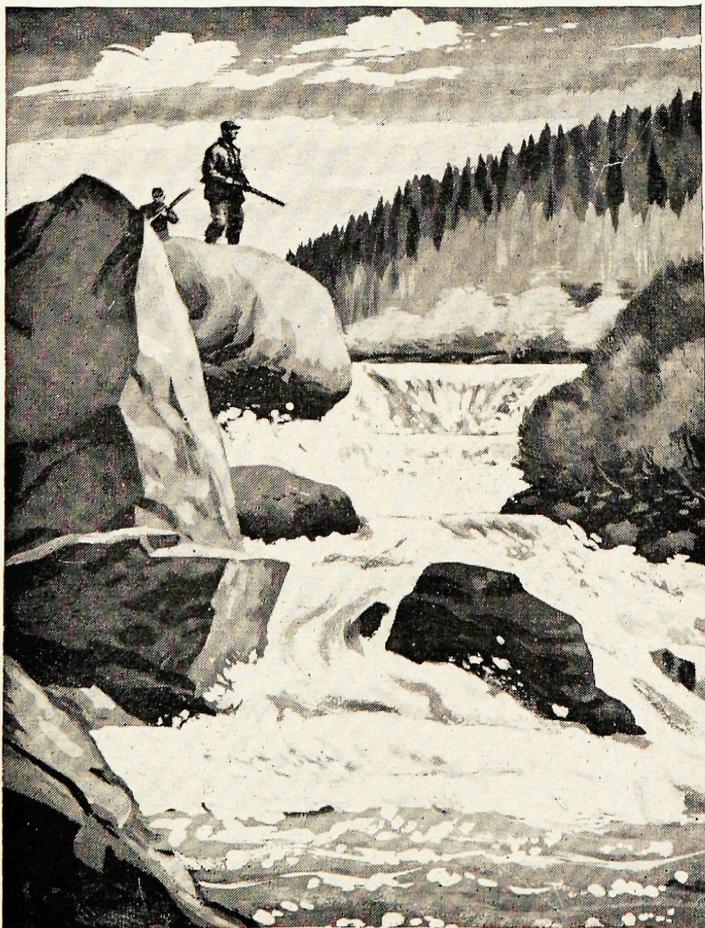
En ces vingt dernières années et surtout depuis la deuxième guerre mondiale, l'économie canadienne a pris un tel essor qu'elle en a été transformée. Aussi la plupart des ouvrages qui en traitent ne présentent-ils plus qu'un intérêt limité. Quant aux publica-

La campagne de Corée et la
Adaptation de légère régression de 1954 ont
l'Économie divisé en diverses phases l'évo-
lution de l'économie canadienne
depuis la dernière grande guerre. D'abord, de
1947 à 1950, la production nationale s'est orientée
vers l'industrie de transition.

RENSEIGNEMENTS

La BANQUE CANADIENNE NATIONALE publie un bulletin mensuel qui expose brièvement diverses questions d'ordre économique. Les commentaires qu'il contient intéresseront ceux qui désirent se tenir au courant de ces questions, mais qui n'ont pas le loisir de parcourir de nombreux périodiques financiers. Vous pouvez recevoir gratuitement ce bulletin en en faisant la demande à l'un de nos 590 bureaux de la Banque au Canada ou au Bureau-chef, Place d'Armes, Montréal.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE



L'eau révèle la vérité au sujet du whisky

L'eau (claire ou gazeuse) est le seul moyen de connaître la vérité au sujet de n'importe quel whisky. Elle n'y ajoute rien, ne lui enlève rien mais elle en fait ressortir tout le bouquet et toute la saveur naturelle. Faites subir l'épreuve de l'eau au Seagram "83", vous conviendrez que, pour posséder une telle saveur, il faut que ce whisky soit de première qualité et par conséquent excellent quelle que soit la préparation que vous préférerez.

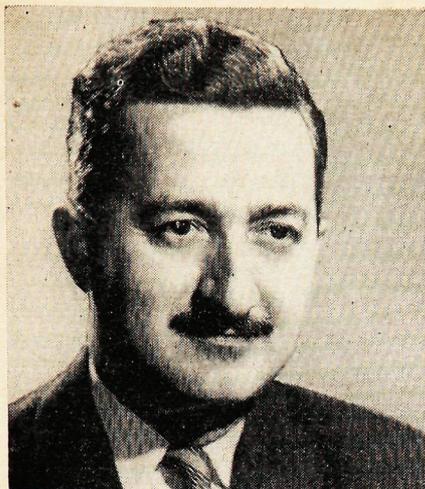
Distillateurs



Depuis 1857

Seagram's
"83"
Whisky Canadien

L'HOMME du jour



M. Roland Chagnon, L.S.C., C.A.,
président de la Corporation de
Montréal métropolitain.

Lorsqu'en avril dernier, le lieutenant-gouverneur en conseil nomma M. Roland Chagnon, président de la Corporation de Montréal métropolitain, aucune voix discordante ne s'éleva, bien que cette nomination fit l'effet d'une véritable bombe dans certains milieux politiques de la Métropole. L'on s'attendait, généralement, à ce que le président du nouvel organisme fût choisi parmi nos édiles municipaux. C'est à un homme, sans aucune attache politique, tant sur le plan provincial que municipal, que le gouvernement provincial confia la tâche délicate de diriger cette nouvelle Corporation qui, se substituant à l'ancienne Commission métropolitaine, apparaît à d'aucuns, comme une étape importante vers la création d'un gouvernement métropolitain.

M. Roland Chagnon, personnalité très en vue du monde des affaires, n'est pas inconnu dans le milieu universitaire. Licencié en commerce de l'université de Montréal, ancien président du Cercle universitaire, vice-président des licenciés de l'École des Hautes études commerciales, membre de la Corporation des Hautes études commerciales, il a participé, et participe encore activement, à la vie universitaire de la Métropole. Il ne sera que plus sensible à l'hommage que lui rend l'Action

Universitaire" en le désignant comme l'"Homme du jour".

Une mission

M. Roland Chagnon, fils de Pierre et Marie-Antoinette, (Dubé) Chagnon est né, rue Maisonneuve, à Montréal, le 4 janvier 1910. Les Chagnon sont originaires de Verchères, ce qui explique beaucoup de choses. On retrouve, en effet, chez le président de la Corporation de Montréal métropolitain, alliés à un sens aigu des réalités pratiques, ce grand bon sens, cette volonté constante de ne poser aucun geste qui ne soit longuement mûri, qualités premières des gens de nos campagnes. C'est à l'École de St-Henri, où il poursuit ses études secondaires que le jeune Roland Chagnon prend conscience, avec quelques-uns de ses condisciples, de la nécessité pour les Canadiens français d'occuper, dans le monde des affaires, les postes clés qui leur reviennent. Le moment est propice. L'action énergique et clairvoyante d'un Edouard Montpetit ouvre, aux jeunes du Québec, une voie nouvelle. En même temps, un danger se profile à l'horizon. Les étrangers commencent à s'intéresser fortement à notre province. Contre ces monopoles étrangers, contre l'invasion de capitaux étrangers accompagnée d'une main mise sur nos entreprises, une course contre la montre s'engage. Le Québec a besoin de forces neuves. Roland Chagnon répond à l'appel et, une fois ses études terminées à l'École St-Henri, il entre à l'École des Hautes études commerciales. Il franchit brillamment la première étape de sa mission par l'obtention de

licences en sciences commerciales et en sciences comptables (comptable agréé) à l'université de Montréal.

Québec-Montréal

Il a vingt ans, lorsqu'il s'associe à la firme Larue et Trudel, comptables agréés. Il participe, avec ses associés, à l'enquête sur les problèmes financiers des municipalités. Il ne se doute pas qu'il sera un jour appelé, comme président de la Corporation de Montréal métropolitain, à régler et à défendre les problèmes et les intérêts de la Cité de Montréal et de quinze municipalités environnantes. Il en a si peu l'intuition, qu'en 1938, il accepte de quitter Montréal pour se rendre à Québec où il prend en charge les destinées du Syndicat de Québec Ltée. Le commerce de la Vieille Capitale, surtout celui de la Basse ville, passe par une crise d'expansion. La ville a empiété sur la campagne. Dans la Haute ville, St-Sacrement, Silvery, sont devenus des banlieues. Le même phénomène se produit à la Basse ville. Les du Gros Pin, de Charlebourg, fiefs des familles Dorion et Bédard, prolongent les quartiers de Limoilou et de St-François d'Assise. Etranglé entre cette banlieue qui se développe chaque jour davantage et le roc qu'on escalade encore à l'aide d'un escalier de fer, le quartier des affaires de St-Roch étouffe. On songe déjà au boulevard Charrest appelé à décongestionner ce centre commercial. Ça bouge. Les plus vieilles maisons d'affaires, comme le Syndicat de Québec ont conscience qu'il faut s'aligner sur le progrès ou disparaître. A Roland Chagnon, on confie le refinancement du Syndicat de Québec dont il de-

vient assistant-gérant et directeur, en 1941. Vice-président de la Chambre de Commerce de Québec, Montréal l'aurait peut-être perdu à jamais, si le même besoin de refinancement et d'expansion ne s'était fait sentir chez Dupuis Frères Ltée.

Tout comme le Syndicat de Québec et la Compagnie Paquet sont les bastions de la défense du commerce canadien-français dans la Basse ville de Québec, Dupuis Frères s'est acquis une

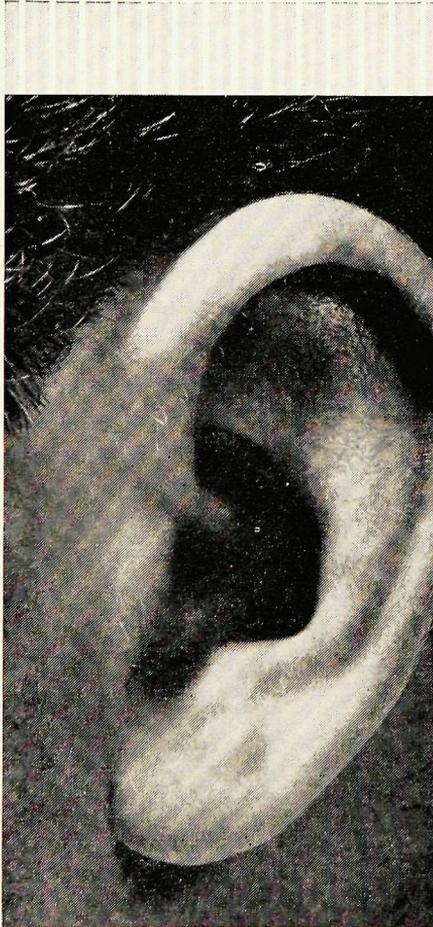
solide réputation commerciale dans l'est de la Métropole. Le moment est venu de consolider ses positions. D'où nécessité non seulement d'un refinancement mais d'une refonte des structures mêmes de l'entreprise. Après sa réussite au Syndicat de Québec, Roland Chagnon est l'homme tout désigné pour mener à bien cette double tâche. En 1948, le voici le nouveau à Montréal où il occupe le poste de secrétaire-trésorier de Du-

puis Frères. En mars 1950, il est nommé gérant des magasins. Sous sa direction, on refinance et on reconstruit. Lorsqu'il quitte Dupuis Frères, en 1952, il a insufflé à cette maison de commerce canadienne-française une nouvelle jeunesse.

L'Homme d'affaires

1952. Roland Chagnon, depuis 1930, à mis au service de ses compatriotes son savoir et ses extraordinaires qualités d'administrateur. Il a 42 ans. Il jouit d'une excellente santé. En 1940, il a épousé la fille de M. Hector Gagné, Mariette. Ils ont un fils, Jean. Il est temps qu'il songe à occuper vraiment, dans le monde des affaires, cette place dont il a rêvé d'occuper sur les bancs de l'école Saint-Henri. Il quitte Dupuis Frères, après avoir formé comme au Syndicat de Québec, des cadres qui poursuivront son oeuvre. A ces hommes il a donné la clé du succès: le travail. Il devient alors co-propriétaire de la maison Fred. A. Lallemand et Cie Ltée. (Les levures Lallemand dont la réputation est grande.) Là aussi, se fait sentir le besoin d'un refinancement d'une réorganisation. Il s'attelle à cette tâche et voit dans la récompense de ses efforts l'aboutissement de près d'un quart de siècle de travail et d'études. Il rachète la totalité des actions et devient président et directeur général de cette entreprise. Entre temps, il s'intéresse à d'autres secteurs de l'activité commerciale et industrielle du Québec. Il est: directeur et secrétaire-trésorier de Poissant Ltée et Servitor Inc., aux Trois-Rivières; directeur et trésorier de Triangle Refrigeration Co.; directeur de Cobra Industries et de la Corporation d'expansion Financière.

Je me suis souvent demandé comment un homme d'affaires peut disperser, presque à l'infini, ses efforts sans nuire à sa propre affaire. M. Roland Chagnon m'en a donné l'explica-



Avez-vous besoin
d'une idée
nouvelle concernant
l'emballage en
carton ondulé?

Écoutez

Les Techniciens
en emballage
de H&D.



HINDE & DAUCH

BOÎTES EN CARTON ONDULÉ

HINDE and DAUCH PAPER
CO. of CANADA LTD.
Montreal, Quebec



tion: "Lorsque je passe d'un problème à un autre" m'a-t-il dit un jour, "à un autre tout différent du premier et à un troisième tout différent du second, cela devient pour moi une véritable détente qui me permet, ensuite, de me concentrer sur l'objet principal de mes activités."

Chambre de Commerce

Membre de l'Institut des comptables agréés de la province de Québec, de la Chambre de Commerce du district de Montréal, du Montreal Board of Trade, des clubs Universitaire, St-Denis, Rotary, de la Garnison de Québec et du Seigniory Club, c'est comme président de la Chambre de Commerce de Montréal que Roland Chagnon imprime, le plus, sa marque sur le plan civique. Président de cet organisme, pour l'exercice 1956-1957, avec la collaboration des Comités de la Chambre, il s'attaque, d'une façon particulière, aux problèmes du port de Montréal. Les travaux de canalisation du St-Laurent battent leur plein. Roland Chagnon entrevoit les dangers que peut faire courir, au port de Montréal et à la Métropole, la nouvelle voie Maritime du St-Laurent. Dans un mémoire, présenté aux autorités fédérales, la Chambre de commerce du district de Montréal réclame la création d'un Conseil du port de Montréal. Elle obtient, en partie, satisfaction puisque l'on crée, à la suite de cette intervention, un Conseil "officieux" du port de Montréal. Sous la présidence de Roland Chagnon, la Chambre de Commerce de Montréal présente un mémoire sur les faillites qui amène, l'année suivante, une refonte de la loi La-combe. L'ancien élève et le diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales voit, après des années de démarches entreprises par la Chambre de Commerce la création de la Corporation des Hautes études com-

merciales, dont il devient membre. L'Ecole a, désormais, un statut autonome, sa propre administration et administre son propre budget bien que dépendant toujours des octrois provinciaux. Et, une fois de plus, sans savoir qu'il accèdera au poste de président de la Corporation de Montréal métropolitain, Roland Chagnon s'attaque, avec ses collègues de la Chambre, aux problèmes de la circulation à Montréal. Il n'a cessé de répéter que la solution de ces problèmes réside dans les réalisations d'envergure, à l'échelle métropolitaine.

Pas de politique

Comment s'étonner, après de si brillants services, que l'unanimité se soit faite, au sein du gouvernement provincial, lorsque son nom fut avancé pour la présidence de la Corporation de Montréal métropolitain? On peut se demander pour quelles raisons Roland Chagnon n'ait

pas été tenté de jouer un rôle actif dans la vie politique de notre province, de notre pays. Pour ceux qui l'ont approché, pour ceux qui le connaissent bien, cette pensée n'a jamais effleuré son esprit. Roland Chagnon agit mais parle peu. Il écoute. Lorsque la discussion se perd dans les méandres de la politique, s'il ne peut la replacer dans un contexte réaliste, alors qu'autour de lui se poursuit la discussion, son attention se fixe sur le noeud même du problème. Lorsqu'on aura cessé de parler, de discuter, il apporte, avec calme et sérénité, la solution au problème posé. Il a horreur du temps perdu. Il n'aime pas les louanges: "C'est un mauvais service à rendre à un individu que de le doter de toutes les qualités" me confia-t-il un jour. C'est un homme d'un commerce agréable. Son regard franc, sa haute stature lui attirent des sympathies sans qu'il ne les sollicite. De ses ancêtres de Verchères il a hérité, cette pudeur de sentiments et des gestes qui l'obligeraient à se taire si une cabale politique l'atteignait. Il n'entrerait pas dans le jeu de l'adversaire, si adversaire il y a. On le voit mal, dans ces conditions, dans l'arène politique . . . encore moins sur une estrade électorale. La Corporation de Montréal métropolitain ne sera pas une estrade politique. "Je ne veux pas de politique et encore moins de petite politique au sein de l'organisme que je dirige" eut-il le courage de déclarer, lors de la première séance qu'il présida. Cette phrase peint l'homme.

Elle donne le pourquoi de la réussite de Roland Chagnon dans un domaine, hier encore, fermé aux Canadiens-français. Elle explique pourquoi "l'Action universitaire", tenant à lui rendre hommage, n'a pas hésité à le proclamer l'Homme du jour".

Paul Coucke.

**Tout est mis en oeuvre
pour conserver à nos
produits leur
saveur naturelle.**



**LAIT • CRÈME
BEURRE • OEUFs
BREUVAGE au CHOCOLAT**



1715, rue Wolfe — LA. 3-2194

A propos des octrois fédéraux

On a beaucoup discuté des octrois fédéraux aux institutions d'enseignement supérieur. Il me semble, cependant, qu'on n'a pas assez insisté sur un aspect de cette question qui rend les octrois inacceptables pour la Province: je veux parler de la structure particulière des universités de langue française et des collèges classiques de Québec.

Rappelons que la formule actuelle a été mise de l'avant par des éducateurs canadiens-anglais qui, très naturellement, ont imaginé un système de subventions convenant aux cadres de leur enseignement. Or, les universités canadiennes de langue anglaise contrôlent financièrement, sauf de rares et peu importantes exceptions, toutes leurs facultés. Ce sont des institutions où s'intègrent les quatre années de collège en union intime avec les facultés plus proprement universitaires, professionnelles et de recherches. Le Canada anglais ne possède pas, ou pratiquement pas, d'institutions du type "collège classique" caractérisé par la réunion, dans une même maison **financièrement indépendante de l'Université et du Département de l'instruction publique**, de quatre années d'études secondaires (8e à 11e années) et de quatre années de collège (Belles-Lettres, Rhétorique, Philosophie junior, Philosophie senior).

L'exemple de la Saskatchewan illustrera le fonctionnement des octrois fédéraux, sans grands heurts pour la juridiction provinciale. Le Gouvernement fédéral donne à la N.C.C.U. \$1.50 par habitant canadien; la N.C.C.U. constitue des lots proportionnels à la population de chaque pro-

vince: celui de la Saskatchewan est égal à une somme X, qui doit être distribuée aux universités de cette province (au sens canadien-anglais du mot université) au pro rata des étudiants inscrits.

Or, la Saskatchewan ne compte qu'une université qui est d'Etat et qui, à toutes fins pratiques, contrôle financièrement et académiquement l'enseignement collégial et universitaire après le "high school." Cette université n'a à peu près pas d'institutions affiliées. Tout se passe donc comme si l'argent était versé à la Province qui l'utilise, selon les besoins, dans tel ou tel secteur de l'enseignement ou de la recherche **après le "high school."** L'Université de Saskatchewan est libre, j'imagine, d'employer les fonds exclusivement pour sa Faculté de médecine, ou exclusivement pour son enseignement de niveau collégial ou exclusivement pour la recherche scientifique, etc. Cette description correspond, je crois, à la réalité dans ses grandes lignes.

En Colombie britannique et en Alberta, même situation sans variantes majeures.

L'Ontario et les Maritimes possèdent un plus grand nombre d'universités et de collèges, institutions privées avec quelques maisons affiliées financièrement indépendantes. Mais le type "collège classique" y reste quand même relativement peu fréquent. Théoriquement, me semble-t-il, les subventions fédérales y sont déjà moins acceptables.

Mais dans Québec, l'organisation de l'enseignement universitaire et collégial est telle que les oc-

trois ne peuvent manquer d'usurper la juridiction provinciale à tous les niveaux de l'enseignement, y compris le secondaire (8e à 11e ou 12e années). Les problèmes commencent au moment où il faut décider de la distribution du lot québécois entre les diverses institutions.

Pour des raisons historiques qu'il serait superflu de rappeler, c'est dans Québec qu'il existe le plus de nuances dont il a fallu et dont il faut encore aujourd'hui tenir compte en éducation. L'enseignement y est confessionnel. Certaines institutions sont françaises, d'autres, anglaises, et leurs structures respectives n'ont aucune mesure commune; elles vont leur chemin côte à côte comme "deux solitudes." L'enseignement collégial français est assuré presque exclusivement par des membres du clergé ou des congrégations religieuses dans leurs propres maisons. Tout cela constitue un écheveau extrêmement complexe sans parallèle dans les autres provinces et qui s'accommode mal de la formule mathématique des octrois fédéraux.

J'insisterai maintenant sur la structure des universités québécoises de langue française pour montrer les problèmes que pose pour elles et pour la Province, l'acceptation des octrois. L'Université de Montréal me paraît un exemple de choix parce qu'elle est probablement celle qui financièrement contrôle le moins ses diverses facultés.

La N.C.C.U. ayant déterminé le lot du Québec, il reste, s'il est accepté, à le distribuer entre les universités: Montréal, McGill, Laval, Sherbrooke, Bishop's, Sir George Williams College, et peut-être d'autres institutions . . . selon l'esprit avec lequel on interprète la loi qui a créé les octrois, le tout proportionnellement au nombre d'étudiants inscrits.

Or, parce que la formule actuelle a été imaginée par des universitaires canadiens-anglais, les étudiants définis éligibles sont grosso modo ceux qui fréquentent normalement les universités canadiennes de langue anglaise, c'est à dire qui poursuivent des études après le "high school." L'Université de Montréal, pour les fins des octrois fédéraux peut donc déclarer environ 11,000 étudiants, en comptant ceux de ses maisons affiliées: quelque 30 collèges classiques, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole des Hautes études commer-

ciales, l'Ecole de médecine vétérinaire et beaucoup d'autres. Elle reçoit une somme Y.

Mais de ces 11,000 étudiants, la majorité fréquentent les institutions affiliées, financièrement indépendantes de l'Université:

près de 5,000 dans plus de 30 collèges classiques;
près de 1,200 à l'Ecole Polytechnique;
quelque 700 à l'Institut agricole d'Oka, à l'Ecole des Hautes études commerciales et à l'Ecole de médecine vétérinaire;
etc., etc.

Qu'advient-il alors de la somme Y? L'Université de Montréal est-elle libre de l'appliquer là où il lui plaît, comme l'Université de Saskatchewan? Si la réponse est oui, quel critère emploiera-t-elle, et sur quelle autorité pourra-t-elle appuyer son action, puisque ses maisons affiliées sont financièrement indépendantes d'elle? Si la réponse est non, elle fera elle-même usage de la formule actuelle des octrois fédéraux en effectuant un partage strictement proportionnel au nombre des étudiants de chacune des institutions affiliées.

Dans la seconde alternative, le résultat net, c'est que de la somme Y, l'Université ne gardera qu'une faible partie pour les Facultés qui dépendent financièrement d'elle: Droit, Médecine, Pharmacie, Sciences, Lettres, etc. Elle remettra à l'Ecole Polytechnique la somme correspondant à ses 1,200 étudiants, aux collèges classiques, celle qui leur revient à cause de leur 5,000 élèves des classes supérieures, etc . . .

Comme on est loin de la situation de l'Université de Saskatchewan (et de celle de McGill) qui, contrôlant financièrement leurs facultés, peuvent leur attribuer les fonds avec un certain discernement! Ce n'est pas la même chose que d'octroyer une somme S qui peut se diviser selon le bon jugement du receveur et une somme S à être répartie en N parties selon une formule fixe, surtout quand N est grand. Un étudiant de génie électrique coûte plus qu'un étudiant de Belles-Lettres. Mais quand on entre dans ces détails, on est au coeur de la juridiction provinciale. Un partage équitable doit tenir compte des responsabilités, des besoins, des plans d'avenir de chaque institution, et c'est là une question de juridiction provinciale.

(suite à la page 26)

Les biscuits David

sont toujours frais, croustillants et savoureux!

DAVID & FRÈRE LIMITÉE, 5200 HOCHELAGA, MONTRÉAL

Collation solennelle des Grades

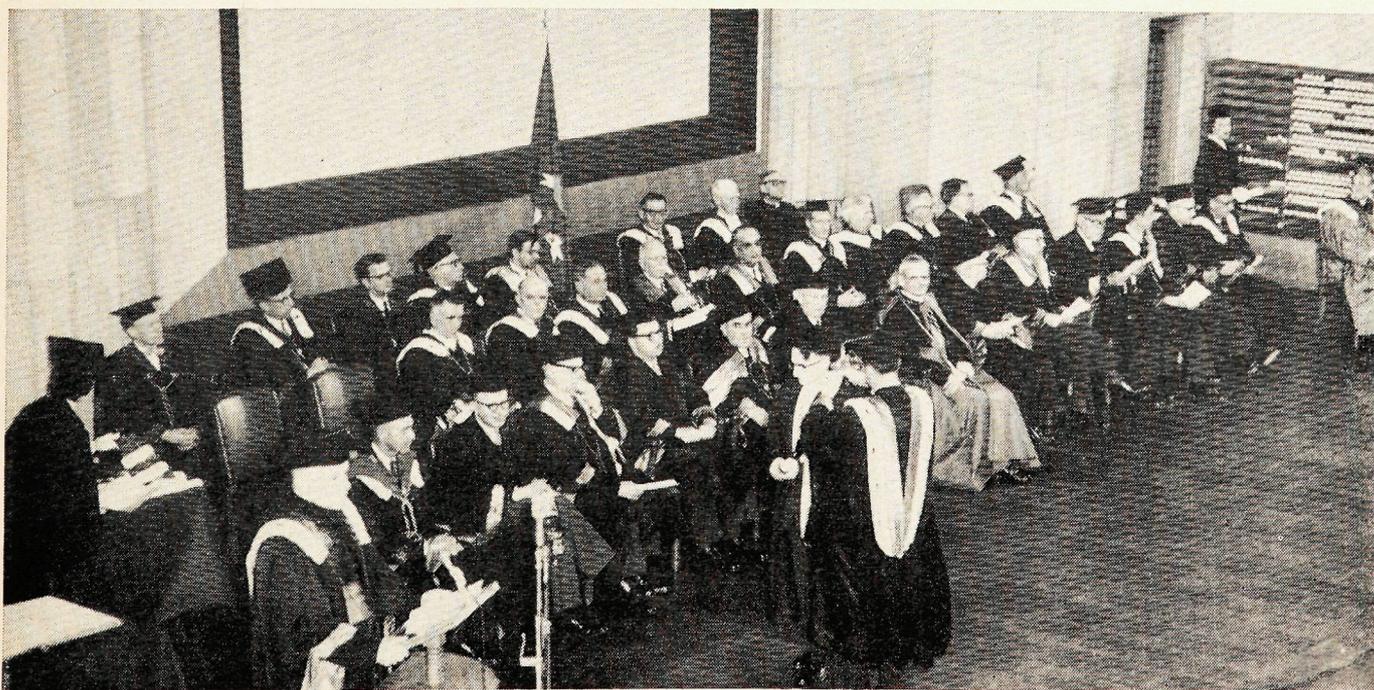
En deux longues séances, l'Université de Montréal a conféré, le 29 mai dernier, des grades à 843 diplômés, y compris 133 femmes.

A cette occasion, l'Université a décerné des doctorats honorifiques à sept personnalités canadiennes de la politique, des sciences et des affaires.

Le matin, les récipiendaires furent l'hon. J. A. Brillant, l'un des plus éminents hommes d'affaires de notre province; le Dr James Bertram Collip, doyen de la faculté de Médecine à l'Université Western Ontario, qui fut le collaborateur de

Banting et Best dans la mise au point de l'insuline; Me Raymond Dupuis, président des magasins Dupuis Frères et artisan zélé de l'éducation et du civisme; M. T. W. Eadie, ing. p., président de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada; M. Pierre Gendron, doyen de la faculté des Sciences à l'Université d'Ottawa; et M. le juge Thomas Tremblay, juriste, chef de retentissantes enquêtes économiques et culturelles.

Au cours de la séance de l'après-midi un doctorat honorifique fût remis au très hon. John G. Diefenbaker, premier ministre du Canada.





Mgr le Recteur accueillant le très honorable John Diefenbaker, Premier Ministre du Canada.

Chargé de remercier l'Université au nom des autres récipiendaires de la matinée, M. Pierre Gendron, s'adressant aux finissants et autres diplômés, définit la mission particulière de l'Université :

"S'il est vrai que votre université vous a favorisé l'accès à la carrière de votre choix et pour laquelle vous avez témoigné des aptitudes indiscutables, elle a aussi, et peut-être davantage, rempli un rôle d'une portée beaucoup plus vaste. Le bénéfice de l'enseignement universitaire, dans quelque domaine que soit, c'est de vous avoir appris à penser judicieusement, en toute indépendance d'esprit, dans la recherche exclusive de la vérité, même si cette vérité était de nature à contredire vos préjugés ou à vous arrêter sur la pente de la facilité. Si vous n'aviez reçu que cette formation de l'université, elle aurait, à mon sens, parfaitement accompli sa mission. Pendant plusieurs années, vous avez vécu en communauté intellectuelle avec vos professeurs; ils ont essayé, et je veux croire qu'ils ont réussi, de vous pousser aux avant-postes de la pensée humaine. C'est là le rôle essentiel d'une maison de haut savoir. Il lui faut assurer à la fois la diffusion et le progrès de la pensée humaine dans tous les territoires, même les plus lointains, où celle-ci à la noblesse de s'aventurer".

Voici la présentation des nouveaux docteurs honorifiques par Mgr le Recteur.

LE TRES HONORABLE JOHN DIEFENBAKER Premier Ministre du Canada (doctorat honorifique de l'Université de Montréal — LL.D.)

Quand le roi est annoncé, c'est le silence qui s'impose.

Je me suis demandé s'il fallait ajouter quelques paroles à l'éloquente présence parmi nous de l'honorable Premier Ministre du Canada. Nous n'avons certainement pas à dire pourquoi nous voulons l'honorer, il suffit qu'il soit ce qu'il est, Premier Ministre; d'autre part, quels mots employer pour ne pas trahir la grandeur de notre fierté que l'honorable Premier Ministre ait agréé de nouer parenté académique avec notre institution?

Mais la coutume est plus forte que ce qui m'apparaîtrait convenable. Souffrez donc l'inopportunité de mes remarques et pardonnez s'il y a lieu ma maladresse.

Premier serviteur du Canada, l'honorable Premier Ministre est sans conteste notre bien propre; responsables que nous sommes de la formation supérieure d'un groupe important des plus belles intelligences de notre pays, responsables de la contribution de ce groupe aux progrès en toutes sciences de la nation canadienne, le Premier Ministre a droit de compter sur nous. Que nous marquions cette appartenance mutuelle par le geste académique le plus honorable que nous puissions accomplir, quoi de plus naturel. Nous sommes très conscients que la condescendance à recevoir nos hommages nous apporte infiniment plus de gloire que nous ne pouvons en procurer.

John George Diefenbaker est Ontarien de naissance, mais il a grandi en Saskatchewan. C'est à l'Université de cette province qu'il a acquis sa formation professionnelle comme avocat. Sa montée dans la profession a été remarquable. Conseil du Roi en 1929, il a été par la suite vice-président de l'Association du Barreau canadien; il en est maintenant membre honoraire à vie.

Il vint à la politique active en 1937. Ses interventions, à la Chambre des Communes, ont immédiatement donné à tous l'impression d'une force, pour l'espérance des uns et la crainte des autres. L'on connaît la suite: le succès jusqu'à la conquête du Québec qui, en vraie Française ardente et empressée, donne ses suffrages presque sans réserve.

La tâche à accomplir est difficile mais elle est à la taille de l'énergie du nouveau Premier Ministre. Depuis lors, sa pensée comme son action nous ont souvent été occasion de fierté, je me permets d'y insister.

Sa pensée. Elle s'inspire d'un sentiment national éminemment canadien.

Notre pays est né dans une sorte d'exaltation religieuse. Les nouveaux Canadiens d'après 1760

étaient fils d'hommes qui, par conviction religieuse, étaient venus en Amérique chercher la liberté de vivre selon leur esprit. Toute notre tradition est d'affirmation spiritualiste. Aussi sommes-nous très heureux quand nous entendons le Premier Ministre empruntant la parole de Pie XII affirmer en circonstances solennelles son rejet du matérialisme et son attachement aux valeurs d'âme.

Notre terre de liberté est aussi une terre de richesse. Le mépris du matérialisme ne comporte aucunement le mépris des biens de ce monde. Ces biens sont un bien. Pour l'exploitation de cette richesse, pour tenir une place honorable et avoir notre part d'influence dans la vie du monde moderne, nous avons besoin d'une forte culture scientifique. S'oppose-t-elle au respect des valeurs spirituelles? Comme nous sommes heureux d'entendre le Premier Ministre affirmer: "En pratique, je pense qu'il n'y a pas lieu de voir un conflit s'élever entre ces deux aspects de notre progrès continu vers un monde meilleur. Nous ne sommes pas en face d'un dilemme. Au contraire, nous qui croyons en la valeur éternelle des choses de l'esprit, aurons gain de cause en dernier ressort . . . les nations et les peuples qui déclinent et qui tombent sont ceux qui deviennent tellement

épris du progrès matériel qu'ils en négligent les disciplines intérieures." A ces paroles qui nous réjouissent tellement se joignent une mise en garde parce que "les pressions pour faire baisser nos standards d'éducation dans nos humanités seront énormes. La tentative de gagner du temps constituera pour beaucoup . . . un véritable cauchemar." Comme nous nous sentons en communion d'idées. La science, nous le savons, a besoin de la philosophie si l'homme veut demeurer en possession de son âme.

La recherche scientifique ardente dans le culte non moins ardent des valeurs spirituelles doit se poursuivre en terre canadienne dans le respect des exigences bi-culturelles de notre pays. Le Premier Ministre vient pour sa part de l'affirmer publiquement. Il donne la preuve de sa conviction profonde en cette matière dans les progrès constants de son expression française. C'est pour nous une raison nouvelle de nous réjouir. Les occasions de parler la langue seconde ne se font pas nombreuses pour tous les Canadiens, mais nous croyons qu'une connaissance suffisante de la langue seconde, française ou anglaise, doit devenir pour tous les Canadiens instruits un moyen de double culture, un moyen d'accès à la pensée,

(suite à la page 16)



Le très honorable John Diefenbaker, premier ministre du Canada et docteur honoraire de l'Université de Montréal, en compagnie de finissants venant de pays étrangers.



O t t a w a,
le 2 juin 1959.

Pearson

Monsieur Simon L'Anglais, vice-président,
Les Diplômés de l'Université de Montréal,
2222, avenue Maplewood,
Montréal, Qué.

Cher monsieur L'Anglais,

J'ai été particulièrement heureux de pouvoir jouir pendant quelques instants de la compagnie des diplômés de l'Université de Montréal, vendredi dernier, et je tiens à vous en exprimer tous mes remerciements.

Il est malheureux qu'on ne puisse qu'une fois être diplômé d'honneur d'une même université, car cette journée m'a plu au point que j'en souhaiterais une répétition.

Veillez agréer, cher monsieur L'Anglais, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

John G. Diefenbaker

Initiative en l'honneur des finissants de 1959

Les Diplômés de l'Université de Montréal ont tenté une nouvelle expérience cette année en offrant une réception en l'honneur des finissants le jour même de la collation des grades. L'expérience s'est avérée heureuse et nous comptons bien offrir une réception analogue aux finissants des quelques facultés qui ne reçoivent leurs diplômes qu'en septembre. C'est une des rares occasions où les Diplômés peuvent faire la connaissance des 'nouveaux'. L'occasion unique, peut-être, de leur prouver notre solidarité et de leur offrir notre collaboration dans la carrière qu'ils envisagent quelquefois avec une certaine appréhension.

Etant donné le grand nombre des finissants en 1959 il y eut deux sessions pour la lecture du palmarès. Nous avons égale-

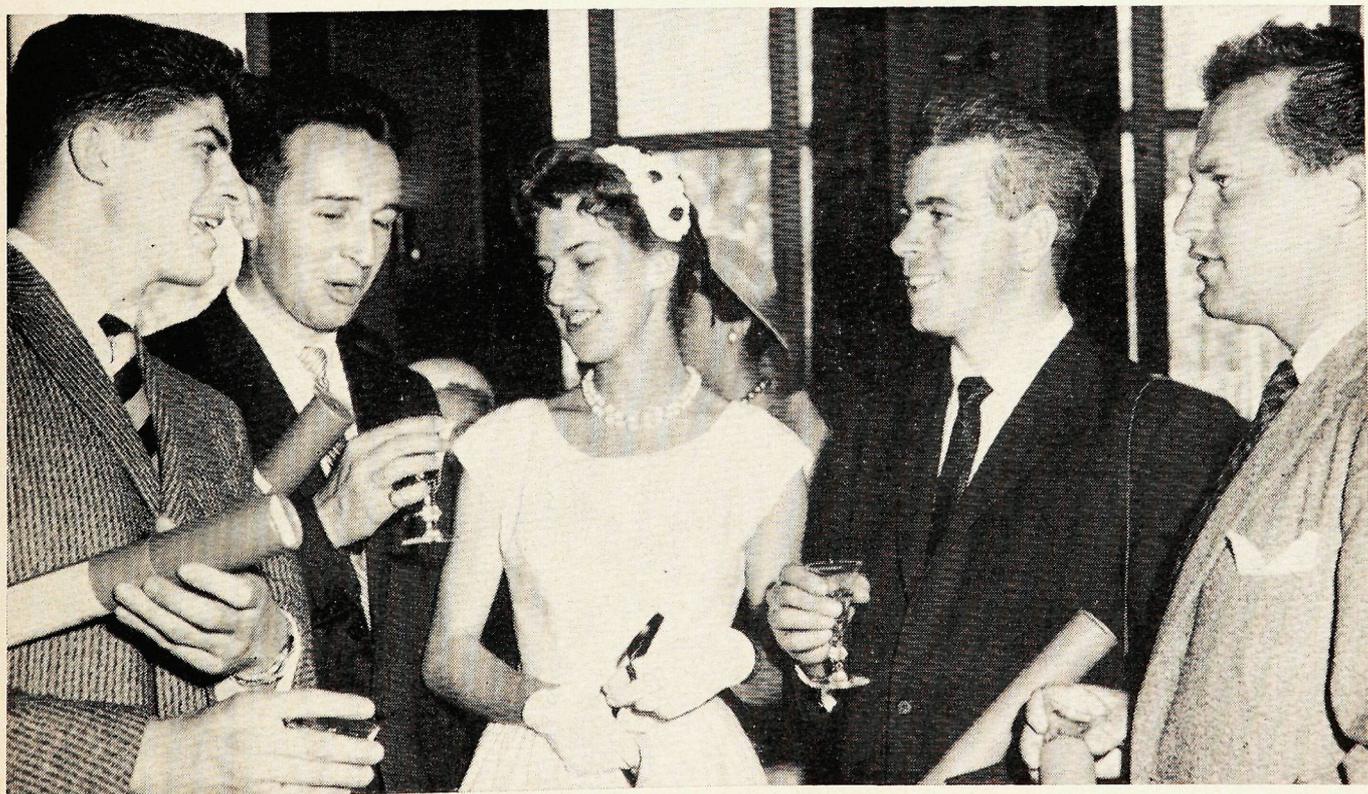
ment donné deux réceptions; l'une vers la fin de l'avant-midi après la première session, l'autre vers cinq heures.

Parmi les invités de marque, nous avons surtout été honorés de la présence du premier ministre, l'Honorable John Diefenbaker accompagné de Madame Diefenbaker. Madame et Monsieur Diefenbaker se sont gentiment pliés aux exigences des nombreux photographes et journalistes présents. A deux reprises ils se sont arrêtés avec complaisance pour permettre à une jeune photographe (à peine dix ans) de les fixer sur sa pellicule. Ce sont des gentilleses de ce genre qui font apprécier le côté humain de ceux que nous nous représentons souvent que comme de simples rouages de l'administration du pays.

Monseigneur le Recteur était

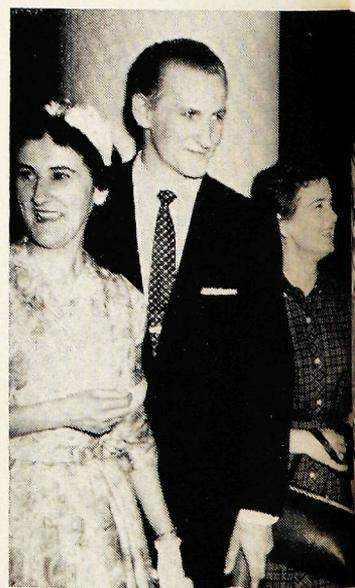
entouré des doyens de plusieurs facultés et de nombreux professeurs. Leur présence parmi nous a été hautement appréciée par les finissants en l'honneur de qui le conseil des Diplômés était heureux d'organiser ces réceptions.

A cette occasion et grâce à l'aimable collaboration de Monsieur Lionel Lemay, directeur du Centre Social, Monsieur Irénée Hardy exposait dans le Hall d'entrée du Centre Social une magnifique collection de bijoux confectionnés avec des galets de la Gaspésie. Les Diplômés sont heureux d'avoir présenté au public une nouveauté typiquement canadienne. C'est une occasion et elles sont malheureusement trop rares au Québec où le domaine artisanal est nettement dépassé par un véritable artiste.



RÉCEPTION FINIS

Centre Social



L'HONNEUR

ANTS

29 mai 1959



à la vie, à l'âme de l'autre groupe. Il y a tout à gagner à mieux nous sentir en communion de vie au niveau de l'esprit.

Son action

La pensée, nous venons de le voir, a été inspiratrice d'initiative personnelle. Le Premier Ministre n'est pas moins éloquent dans son action publique que dans son expression de pensée.

Comme homme politique, il participe depuis longtemps à de nombreuses réunions internationales et aux organismes internationaux. Sa présence est active et brillante. Nous comprenons que Sa Majesté Elisabeth II, notre Reine, l'ait nommé à son très honorable Conseil privé. Depuis quelque temps les occasions n'ont pas manqué dans le respect et le maintien d'une amitié séculaire, d'affirmer à un puissant voisin l'existence de droits précis, d'affirmer l'exigence du respect dû à une nation amie et collaboratrice et d'affirmer aussi une volonté non-équivoque d'indépendance, indépendance à préserver en certains domaines, à reconquérir en d'autres. Nous ne pouvons qu'applaudir.

Le prestige de notre pays va toujours grandissant. Notre influence à l'ONU et à l'OTAN est à la mesure de nos richesses, grâce à la valeur intellectuelle de notre présence. Ce prestige, le Premier Ministre l'a magnifiquement servi en toute occasion, mais particulièrement en ce voyage récent autour du monde où les honneurs ne lui ont pas été ménagés et où les connaissances acquises pour notre meilleur rayonnement, si possible, ont été avantageusement échangées pour une meilleure compréhension de ce que nous sommes par ceux qui ont reçu le très distingué visiteur. Ce voyage pénible et harassant par certains aspects avait été entrepris comme un service majeur au pays. Il a été l'occasion pour tous les Canadiens de s'émouvoir à la vue de la piété filiale du Premier Ministre. Croyez-le, nous avons vécu alors en sympathie profonde avec vous.

Permettez-vous, Monsieur le Premier Ministre, qu'après avoir dit un peu les raisons de notre admiration, nous profitons de cette occasion pour répéter brièvement ce que nous sommes ou si l'on aime mieux, ce que nous voulons être.

Attachés à la France par souci de culture française, en cela fidèle à nos origines, nous sommes et demeurons de loyaux sujets de Sa Majesté Notre Reine, la Reine d'Angleterre et du Canada. Sa Majesté a déjà vu que nos acclamations françaises ne sont pas moins cordiales que celles qu'elle reçoit ailleurs, et je suis sûr que les jeunes que nous formons dans nos écoles lui accorderont bientôt ce témoignage spontané et vibrant qui à sa dernière visite l'a profondément bouleversée.

C'est en demeurant ce que nous sommes que nous serons les plus fidèles serviteurs de notre pays. Nous, les Français du Commonwealth, nous sommes attachés à notre sol avec la fierté du découvreur, du pionnier, du défricheur. Fidèles à la parole donnée, nous l'avons défendu ce sol, même contre nos amis de jadis et l'avons sauvé pour la couronne d'Angleterre. A ce respect de la justice, nous demeurons toujours farouchement fidèles, imbus d'un fairplay tout britannique, ne permettant jamais, sous quelque prétexte que ce soit, qu'on puisse prêter flanc à l'attaque sur ce point.

Nous croyons, en demeurant ce que nous sommes, être pour le Canada une puissance d'attache au Commonwealth, mettant tout le poids de notre présence en direction européenne, avec ce que cela comporte de fidélité culturelle tant pour nos compatriotes de langue anglaise que pour nous-mêmes. C'est pourquoi nous espérons beaucoup en la sagacité des uns et des autres, la vôtre et celle des gens de chez nous, pour trouver le moyen que nous parviennent dans l'euphorie générale les moyens de faire bellement notre oeuvre.

O Canada, terre de nos aïeux . . . ton histoire est une épopée. Que l'épopée se continue par la valeur de nos chefs dans la protection de nos foyers et de nos droits. C'est dans cet esprit, qu'après avoir salué madame Diefenbaker qui nous honore de sa présence, nous prenons gloire, Monsieur le Premier Ministre, à vous proclamer docteur de l'Université de Montréal, honoris causa.

L'HONORABLE J. A. BRILLANT

Conseiller législatif. (Doctorat honorifique de l'Université de Montréal — LL.D.)

La nature se plaît parfois à être ironique dans les noms qu'elle impose par naissance. Ne voit-on pas des messieurs Lamalice n'avoir pour leur entourage que des attitudes de bonté? Combien d'autres exemples l'on pourrait citer! Dans le cas de l'honorable Jules André Brillant toutefois, pas de problème: son nom a toujours été une description de sa vie. Bien plus, des dons supérieurs de la nature ont été associés chez lui à une volonté tellement tenace, à une telle force de caractère, qu'il n'y a qu'un superlatif de son nom qui puisse qualifier sa carrière.

Né à St-Octave de Métis, gradué de l'Université de St-Joseph du Nouveau-Brunswick, il fit ses premières armes dans le travail de banque.

A 24 ans, en 1912, il entend à sa façon "l'appel de la race". Il est peiné de voir combien sa région est délaissée par ses concitoyens; en particulier, l'exode des siens vers les Etats-Unis lui fait mal. Son sens des affaires lui permet d'entrevoir clairement les ressources offertes par le Bas St-Laurent et le Golfe et, tel le laboureur de Lafontaine, le voici à l'oeuvre pour découvrir aux siens les trésors enfermés dans la nature et, par

suite, attacher ses concitoyens à leur patrie.

En 1913, alors que bien des maisons de Montréal s'éclairaient encore au pétrole ou au gaz, il fonde la Compagnie Electrique d'Amqui. D'autres petites compagnies dans les villes environnantes réussissent péniblement à alimenter leurs lignes. Pourtant, la nature est généreuse. Mais tout pouvoir est d'abord dans l'esprit; il faut la puissance intellectuelle pour subjuguier la puissance de la nature. C'est M. Brillant qui donnera le courant. Il fonde à cet effet la Cie de Pouvoir du Bas St-Laurent; viendra après la Cie Métis Ltée pour la distribution des appareils électriques. Mais cela ne se fait pas comme un jeu; il en coûte cher de distribuer le soleil dans toutes les maisons. Les difficultés du début ont rencontré leur maître dans le génie de M. Brillant pour le financement des entreprises et leur organisation. Un génie authentique, c'est-à-dire dont le rendement tient encore plus qu'à une intuition exceptionnelle, au travail acharné d'une intelligence supérieure.

La distribution de l'électricité était encore loin d'être une affaire de tout repos quand M. Brillant

s'engage dans l'organisation des services téléphoniques. La Corporation de Téléphone de Québec est aujourd'hui la deuxième en importance parmi les entreprises de téléphone de la Province de Québec. Ses services s'étendent jusque dans le Grand Nord. Cela non plus ne s'est pas fait par enchantement. Il a fallu la présence de M. Brillant pour traverser la crise générale de 1929. Mais aujourd'hui cherchez donc à vous procurer des actions du Québec-Téléphone. Ce bon pain de chez-nous est presque introuvable.

Même histoire dans l'organisation de la radio à Rimouski. Même succès dans la réorganisation du chemin de fer Mont-Joli-Matane.

M. Brillant voit grand; il voit aussi en profondeur. Il a saisi l'importance de l'éducation pour l'épanouissement de la jeunesse. Alors qu'il était engagé à fonds dans ses multiples entreprises, il fonde lui-même une école de métiers; il fallait sa détermination pour vaincre des résistances de toute nature; cette école est à l'origine de l'Ecole Technique de Rimouski. De cette même entreprise est sortie l'Ecole de marine,



Réceptaires de doctorats honorifiques accordés au cours de la session du matin de la collation des grades: De gauche à droite: (1ère rangée) l'hon. J.-A. Brillant, financier de Rimouski, Mgr le Recteur, M. T. W. Eadie, président de la compagnie de téléphone Bell; (2ème rangée) le juge Thomas Tremblay, juge en chef de la Cour de magistrat; Me Raymond Dupuis, C.R., président de Dupuis Frères; le Dr James Bertram Collip, doyen de la faculté de Médecine de l'Université Western Ontario, et M. Pierre Gendron, doyen de la faculté des Sciences de l'Université d'Ottawa.

unique en son genre au Canada. Au-delà des techniciens, il faut des administrateurs; sous l'impulsion de M. Brillant, on vit naître l'École de Commerce de Rimouski.

Mesdames et messieurs, nous sommes en présence d'un bâtisseur de royaume. Au temps de Louis XIV, M. Brillant aurait été un intendant Talon.

L'État a mis à contribution le génie de ce financier d'envergure; soit au Comité de reconstruction dans l'après-guerre, soit comme directeur du bureau des Communications pour la Défense du pays, durant la guerre. Pendant plusieurs années, il a été président du Conseil d'Orientation Economique du Québec.

Il est au poste de commande à la Société d'Administration et de Fiducie, à la Banque Provinciale, à l'Alliance Nationale.

Depuis 1942, il est Conseiller législatif de la Province. Comme il se devait devant une telle carrière, les décorations militaires, civiles et religieuses, les doctorats d'honneur lui sont venus en grand nombre. Permettez-moi de signaler qu'il est Commandeur de l'Ordre de l'Empire Britannique; Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire le Grand, Chevalier de Malte.

M. Brillant, à la demande de notre École des Hautes Etudes Commerciales, nous vous avons déjà fait docteur ès-sciences commerciales. Mais l'Université a voulu marquer l'éminence de vos services en tout domaine. On trouve rarement une réussite comme la vôtre. Nos jeunes ne manquent pas de talent; puissiez-vous leur servir de modèle dans la tenacité au travail, dans l'acharnement à vaincre les difficultés, dans la pratique d'une prudence agissante, dans l'esprit de service aux concitoyens et à la patrie. C'est dans cette intention que nous avons voulu vous adjoindre aux rares personnes auxquelles nous avons renouvelé solennellement nos hommages. Nous sommes très heureux de vous déclarer aujourd'hui docteur de l'Université de Montréal, *honoris causa*.

M. JAMES BERTRAM COLLIP:

Doyen de la Faculté de médecine de l'Université Western Ontario. (doctorat honorifique ès sciences médicales).

Le nom James Bertram Collip marque près d'un demi siècle de fierté authentiquement canadienne dans le domaine des sciences médicales.

Originaire de Belleville, en Ontario, il a obtenu son doctorat (Ph.D.) ès-sciences à l'Université de Toronto, après des études en biochimie entreprises sous la direction du professeur Macallum. Ses premiers travaux sur la localisation cellulaire de substances chimiques laissaient entrevoir un champ d'investigation tout récemment défriché et constituaient un défi audacieux pour les tech-

niques de cette époque. Ils dénotaient aussi un état d'esprit caractéristique du savant pour qui la nature se verrait souvent obligée, par la suite, de dévoiler des secrets jusque là jalousement gardés.

C'est à l'Université d'Alberta que le nouveau docteur ès-sciences entreprit sa carrière de professeur; on lui avait confié le cours de biochimie. Il se rend dans l'Ouest après son mariage avec celle qui apportait au foyer cette atmosphère d'enthousiasme si favorable au travail efficace. La science en bénéficia d'une façon indirecte mais de façon sûrement importante. L'on sait combien les universités étaient appauvries en personnel durant les années qui suivirent la première grande guerre. En conséquence, le jeune docteur n'hésite pas à accepter une charge d'enseignement très lourde. Sens aigu du devoir qui caractérise l'homme tout au cours de sa vie. Chargé lourdement d'enseignement, le docteur Collip n'en continue pas moins ses recherches: il entreprend même d'autres études si bien qu'il obtiendra quelques années plus tard son doctorat en médecine.

Entre temps, à Toronto, deux chercheurs, le docteur Banting et son jeune collègue Best, travaillant dans le laboratoire du professeur J. J. R. MacLeod, avaient découvert dans le pancréas la présence d'une substance qui pouvait corriger les troubles du métabolisme rencontrés chez les diabétiques. Il fallait toutefois transformer l'extrait expérimental, encore trop impur, et par conséquent toxique, en un médicament applicable dans la thérapeutique humaine. Le docteur Collip, prenant congé de l'Université d'Alberta, relève le défi d'effectuer la purification de l'insuline, d'en faire un médicament à dosage facile et à administration sûre. Depuis la victoire du docteur Collip combien de malades lui sont redevables de leur vie!

Cette éclatante réussite fut la première de toute une série dont les travaux étaient en progrès: d'autres glandes endocrines allaient dévoiler leur mystère au docteur Collip. A l'Université d'Alberta, où il était revenu en 1922, il donnait en 1925, à la science médicale une étude quasi-exhaustive sur les parathyroïdes.

En 1928, invité par l'Université McGill, il accepte de succéder à son ancien maître, le professeur Macallum, dans la chaire de biochimie. Le docteur Collip avait 36 ans. On attendait tout de lui: il lui fallait organiser son laboratoire et son enseignement, trouver une voie de recherches féconde, recruter et animer une équipe de travailleurs. Nous imaginons bien l'étonnement de ses nouveaux élèves devant cet homme si calme en face des responsabilités, si jeune, si simple et déjà célèbre, possédant à la fois l'intuition du problème important et de ses solutions apparemment impossibles. La lourdeur des tâches n'arrê-

tent chez le docteur Collip ni le progrès de la recherche ni celui de la pensée.

L'hypophyse, puis le placenta ne résistent pas à son investigation. Tous les chapitres de l'endocrinologie et de la médecine portent la marque de son talent. Plus de deux cents publications scientifiques contenant autant de faits nouveaux et de découvertes témoignent de son inlassable labeur. En 1941, les cadres du département de biochimie ne suffisant plus, le professeur Collip devient directeur du "Research Institute of Endocrinology" de l'Université McGill.

Presque en même temps, à la suite de la tragédie qui causa la mort du Dr. Banting, le pays lui a demandé un grand sacrifice; il y a consenti avec joie. Le Dr. Collip a en effet accepté la présidence du Comité médical adjoint puis la direction de la division médicale du Conseil National des Recherches. Il s'agissait en réalité de donner à la recherche médicale canadienne l'envergure de l'effort de guerre. Cette oeuvre devait l'accaparer assez longtemps hors de son laboratoire et l'entraîner dans de multiples voyages. En reconnaissance des services rendus pendant la guerre, il devenait commandant de l'Ordre de l'Empire Britannique (CBE) et recevait du gouvernement des Etats Unis la "Medal of Freedom with Silver Palm".

Ces fonctions qui eurent suffi à occuper un autre homme ne réussirent pas à modérer l'activité scientifique du professeur Collip et, en 1947, il acceptait la charge du décanat de la faculté de médecine de l'Université Western Ontario; doyen, il est en outre professeur de recherche médicale et continue, comme toujours, ses magnifiques travaux dans un nouvel institut où plusieurs de ses anciens collègues l'ont rejoint.

L'Université de Montréal n'est évidemment pas la première à reconnaître les mérites du professeur Collip. Nous arrivons après sept autres grandes universités canadiennes et après les universités Harvard, Oxford et l'université de Londres. Le professeur Collip a encore reçu de nombreuses décorations de la part des sociétés savantes. Si à notre tour nous voulons d'abord souligner les réalisations du savant, que le professeur Collip veuille aussi accepter que notre hommage s'adresse au patriote, au grand canadien, à l'homme pour qui chaque tâche et chaque devoir sont importants. C'est pour nous un grand plaisir et un grand honneur que de déclarer le docteur James Bertram Collip docteur de l'Université de Montréal, es-sciences médicales, honoris causa.

M. RAYMOND DUPUIS

Président de Dupuis Frères Limitée (doctorat honorifique ès sciences commerciales).

Montréalais de naissance, Raymond Dupuis l'est

heureusement demeuré pour le plus grand bien de ses concitoyens et de nos institutions.

Continueur d'une entreprise familiale qui célébrera son centenaire dans quelques années, événement trop rare dans la vie économique du Canada français, notre nouveau docteur a voulu se préparer aux affaires par des études de droit à l'Université de Montréal; c'était à la rue Saint-Denis. Il est conseil en loi depuis 1945. Le temps semble passé où l'on puisse diriger les vastes commerces d'aujourd'hui sans études universitaires. Nous trouvons en M. Dupuis un vif intérêt aux choses de l'Université et nous avons tous bénéficié de son appui. Membre de l'ancienne Commission d'administration de notre institution, il nous a apporté pendant quelques années ses conseils et son dévouement. Aujourd'hui, on le trouve dans les groupements d'aide à l'Université de Montréal.

Mais les étudiants surtout doivent à l'enthousiasme et au travail de M. Dupuis la réussite des quatre dernières campagnes de l'extraordinaire Prêt d'honneur. Dans une société où les citoyens ont tendance à tout demander à l'Etat, le Prêt d'honneur de la Société St-Jean-Baptiste demeurera un monument à l'honneur de l'entreprise privée.

Mais l'entreprise privée ne se maintiendra que si l'on y croit et si les hommes d'affaires travaillent en commun pour en promouvoir les intérêts. Habituellement, c'est au sein des Chambres de Commerce qu'ils poursuivent cette action commune. M. Dupuis y a fait largement sa part, leur accordant plusieurs années de sa vie. Il a été d'abord membre du conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal, puis président en 1949-50; il a été vice-président de la Chambre de Commerce française au Canada. Son action a largement dépassé les limites géographiques de la métropole et de la province. En effet, en 1956-57, la chambre de Commerce du Canada, the Canadian Chamber, l'a élu à la présidence et, de Halifax jusqu'à Vancouver, M. Dupuis a montré à tout le pays la valeur des hommes de chez-nous. C'est un honneur qui ne nous a été que rarement accordé et chaque fois, ce fut à des hommes de grand mérite. Le recteur connaît toute l'importance de l'action des chambres de commerce; aussi, est-ce avec une joie particulière qu'il a vu au programme de la Chambre de Montréal, pour l'an prochain, l'étude des finances universitaires.

M. Dupuis a également fait partie de multiples associations et comités voués à l'étude des questions économiques.

On a reconnu la valeur de son jugement en l'appelant à siéger sur plusieurs conseils d'administration: j'en cite quelques-uns au hasard: Banque Royale, Shawinigan Water & Power, Canada

Life, Hudson Bay Insurance Co., J. B. Dupuis, Dominion Tar & Chemical et d'autres.

A-t-il limité ses activités au monde des affaires? Loin de là, M. Dupuis, homme cultivé, s'est intéressé aux choses de l'esprit; il est gouverneur de l'Orchestre symphonique de Montréal et de la Comédie Canadienne, président honoraire des Disciples de Massenet et depuis peu, il est l'un des directeurs de la Société Radio-Canada.

Les oeuvres de bienfaisance ont aussi fait appel à M. Dupuis; il a répondu généreusement. J'ai déjà mentionné le Prêt d'honneur, j'ajoute la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, dont il est ancien président et membre du comité exécutif. Si la fédération connaît un tel succès, elle le doit en grande partie à ses officiers et en particulier au dévouement de ses présidents. M. Dupuis est encore gouverneur de l'hôpital Notre-Dame et de l'hôpital Sainte-Justine.

A M. Raymond Dupuis, président et directeur général de l'une des grandes entreprises de chez-nous, à cet homme d'affaires dont nous admirons la dignité et la gentilhommerie, à ce citoyen généreux et éclairé, imbu d'esprit civique qui a toujours manifesté une grande largeur de vues et qui a su participer à la vie du Canada tout entier, l'Université, à la suggestion de son Ecole des hautes études commerciales, est heureuse de décerner son doctorat honorifique.

M. THOMAS W. EADIE:

Président, The Bell Telephone Company of Canada (doctorat honorifique de l'Université de Montréal — LL.D.)

Ceux d'entre nous qui ont 50 ans d'âge peuvent se reporter à l'époque où le téléphone était un luxe; obtenir une communication était souvent alors une épreuve de patience; les voix déformées faisaient un peu mystère et favorisaient les mystifications; un appel interurbain quelque peu lointain était, il n'y a que quelques années, un exploit dont on se vantait, en donnant force détails; que dire de la discrétion douteuse des lignes à multiples abonnés? Depuis ce temps, quels progrès! Et quels progrès encore nous fait-on entrevoir? On nous promet la téléphoto chez-soi — sera-ce l'indiscrétion de l'oeil après celle de l'oreille? On aura bientôt la composition chez-soi des appels interurbains; on portera sur soi l'appareil téléphonique sans aucun fil fixé au mur, etc. etc. Notre imagination est mise au défi. Mais pareille évolution ne s'accomplit qu'avec le développement des entreprises: l'établissement de laboratoires de recherche, des investissements de capitaux énormes, un appareillage et un outillage dispendieux dans des immeubles de plus en plus nombreux, un réseau de fils et de tours de

relais, des câbles sous-marins, et encore davantage.

Mais ce sont des cerveaux humains qu'on trouve à la tête des industries géantes et les hommes qui accèdent à la tête doivent être à la hauteur de la tâche. C'est à l'un de ces chefs que l'Université veut aujourd'hui rendre hommage en la personne de Thomas W. Eadie.

Né à Ottawa, en 1898, il est le fils de feu le révérend Robert Eadie, ministre presbytérien d'origine écossaise. Thomas Eadie suivit les cours des écoles publiques et du Collegiate Institute d'Ottawa avant de s'enrôler dans le service aérien de la Marine canadienne, en 1917. Il poursuivit son entraînement dans l'aviation américaine au Massachusetts Institute of Technology et à Pensacola, en Floride. A l'issue de la guerre mondiale de 1914-18, il entreprit des études à l'Université McGill et, en 1923, il en sortait diplômé en génie civil, avec le titre de bachelier ès-sciences.

Dès l'année 1923, M. Eadie entra à l'emploi de la compagnie Bell. Il y a consacré toute sa carrière. La compagnie avait en service, en 1923, 400,000 appareils de téléphone, aujourd'hui, elle en a plus de trois millions; durant la même période, l'actif passait de 77 millions à plus de un milliard de dollars.

A Montréal, jusqu'en 1927, et à Toronto de 1927 à 1946, M. Eadie a conquis ses lauriers en occupant toute une gamme de postes le conduisant méthodiquement au sommet.

Comme il se devait, M. Eadie nous est revenu à Montréal en 1946, à titre de vice-président adjoint d'abord. Depuis 1951, il est l'un des administrateurs de la compagnie et depuis le 1er juin 1957, il est président du conseil d'administration.

Il fait partie des conseils d'administration de la Banque de Montréal et de Northern Electric.

Comme tant d'autres citoyens éclairés, M. Eadie s'est intéressé à l'enseignement et il est un des gouverneurs de l'Université McGill. L'Ordre de St-Jean de Jérusalem l'a fait Chevalier de Grâce. Son activité professionnelle lui a mérité des postes de commandes dans les grandes associations d'ingénieurs: Institut canadien des ingénieurs, Institut royal canadien et section torontoise de l'American Institute of Electrical Engineers. Il appartient à plusieurs clubs, à Montreal, Toronto et Ottawa.

L'Université de Montréal est fière d'honorer aujourd'hui Thomas W. Eadie, chef d'une très grande entreprise, poste qu'il a conquis par ses mérites personnels. A Thomas W. Eadie, qui donne à la jeunesse canadienne l'exemple du travail et qui ajoute son nom à la lignée des bâtisseurs du Canada, nous sommes très heureux de conférer le grade de docteur de l'Université de Montréal, honoris causa.

M. LE JUGE THOMAS TREMBLAY:

(doctorat honorifique de l'Université de Montréal — LL.D.)

Le rapport d'une Commission célèbre qui, dans le langage courant, porte déjà votre nom et le portera probablement dans l'histoire, tente une définition de cette réalité complexe, subtile, difficilement saisissable qu'on appelle la culture nationale du Canada français.

Dans la définition proposée, on trouve les éléments suivants: cette culture met l'accent sur l'épanouissement de la personne plutôt que sur des fins utilitaires, elle accorde la primauté aux valeurs de l'esprit; elle met l'homme en face d'une vocation personnelle, ordre et règle de sa vie, vocation dont il est l'artisan et le seul responsable; enfin, cette culture voit la société comme nécessaire à l'homme mais présente du bien commun une notion qui ordonne ce bien commun à l'épanouissement de la personne humaine.

Cet essai de définition trace bien, il me semble, les traits essentiels de votre personnalité et les lignes de force de votre carrière. Cette culture, vous en incarnez l'esprit, vous la vivez spontanément en toutes circonstances. Ainsi avez-vous toujours été sensible à ses exigences profondes aux conditions de son maintien et de son développement. Témoin de cette culture, votre activité s'est exercée sur tous les plans de la vie commune de notre groupe ethnique; témoin de cette culture, vous avez été appelé comme praticien du droit et homme d'oeuvres à des fonctions publiques qui vous rendaient arbitre et guide au plus haut palier de nos préoccupations sociales et politiques.

St-Roch des Aulnaies où vous êtes né; Ste-Anne de la Pocatière et Université Laval, où vous avez étudié; Montmagny où vous avez pratiqué votre profession, autant de noms qui ont contribué par ce qu'ils évoquent de saines et solides traditions en même temps que d'esprit de progrès à vous faire ce qu'heureusement vous êtes.

Les électeurs n'ont pas favorisé vos désirs de carrière politique. Quand même, l'esprit de service qui vous animait alors a été par la suite mis à excellente contribution.

Juge de la Cour des Sessions de la Paix à Québec en 1938, promu en 1958 juge en chef de la même Cour, vous avez depuis lors exercé maintes fois de hautes fonctions publiques d'une importance majeure dans l'évolution de notre Société, dans l'orientation de notre pensée sur l'ordre social et particulièrement sur le rôle de l'Etat en matière économique et sociale.

De 1945 à 1950 vous avez été président de l'Office d'Electrification Rurale. Rude tâche que de concilier, surtout en milieu rural, traditions et progrès. La preuve de votre succès: on vous a

décerné à vous, praticien du droit, l'Ordre du Mérite Agricole.

En milieu urbain aussi le gouvernement vous confie un problème électrique aux dangereuses inductions. Comme président du Tribunal chargé d'évaluer les biens des compagnies expropriées en 1944, la Montreal Light, Heat and Power Consolidated et les autres, on a fait appel chez-vous à l'administrateur et au financier. Il s'agissait de fixer en esprit de justice pour tous les intéressés les modalités de transfert au domaine public de vastes entreprises qui jusque là avaient appartenu au capital privé. Vos jugements en ces matières extrêmement complexes ont parachevé une initiative gouvernementale qui elle-même avait mis fin à de longues et acerbes disputes.

Enfin en 1953, vous êtes nommé président de la Commission Royale d'Enquête sur les problèmes constitutionnels. Tâche d'une extrême importance. Depuis 35 ans, les initiatives du gouvernement central en matières constitutionnelles, les grandes enquêtes qu'il avait lui-même instituées avaient provoqué polémiques et débats orageux en bien des coins du pays. Québec avait des raisons bien particulières de faire connaître ses vues sur le problème.

La Commission Tremblay, en raison de la confiance générale accordée à son président, a suscité dès l'annonce de sa création un immense intérêt et provoqué dans tous les milieux des prises de position à la fois fermes et éclairées.

Personne ne pense que vous avez pu rédiger vous-même le rapport qui désormais porte votre nom. Mais ce grand ouvrage, le plus important que la société canadienne-française ait jamais produit sur elle-même, son histoire, ses composantes culturelles et les cadres politiques, économiques et sociaux nécessaires à sa survivance et à son épanouissement, vous en avez été l'animateur et l'architecte. Cela suffit amplement pour vous mériter la reconnaissance de la population.

Il me faudrait ajouter à ces grands mérites sur les plans supérieurs de l'action publique, les mérites accumulés sur le plan des oeuvres sociales, de la charité, de l'action religieuse. Que l'on veuille excuser la sècheresse de l'énumération qui suit, sa longueur étant déjà d'une très grande éloquence:

Société St-Vincent de Paul
Caritas-Canada
Lutte antituberculeuse
Hôpitaux du Québec
Orchestre symphonique
Service familial
Conseil des Oeuvres
Institut canadien de Québec
Semaines sociales du Canada
Université Laval

Ligue du Dimanche
Société de la Bible

Conseil canadien du Bien-Etre

croyez-moi, Messieurs, je dois mettre ici un "etc."

M. le Juge a été créé Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire le Grand en 1947 et désigné par le Souverain Pontife pour faire partie de la Mission pontificale du Congrès marial d'Ottawa.

Dix enfants prennent orgueil à se proclamer fils et filles d'un tel père. L'Université de Montréal est heureuse d'ajouter si possible à leur joie en réclamant ce grand Canadien-français comme l'un des siens. Nous vous remercions, M. le juge, d'avoir accepté de devenir aujourd'hui, par les présentes, docteur de l'Université de Montréal, honoris causa.

M. PIERRE GENDRON:

Doyen de la Faculté des sciences de l'Université d'Ottawa. (doctorat honorifique de l'Université de Montréal — LL.D.)

La joie d'une mère se défend mal d'une certaine tristesse à l'occasion même du plus heureux des mariages. Mais il n'y a que de la joie quand après quelques années l'union s'avère un succès complet et porte des fruits admirables.

Au moment où l'Université d'Ottawa invita le docteur Pierre Gendron à occuper le poste de doyen de sa faculté des Sciences, l'Université de Montréal se trouva quelque peu dans la situation d'une mère de famille qui voit se dessiner le mariage d'un fils préféré.

Ce fils, elle l'avait entouré de tous ses soins, elle lui avait même donné une certaine autorité dans la maison. En effet, Pierre Gendron, docteur de notre faculté des Sciences en 1949, puis boursier de la province de Québec pour entreprendre des recherches postdoctorales à l'Université Columbia, devenait professeur agrégé de chimie chez nous en 1952.

Deux ans après, pas plus tard, à la manière des filles d'aujourd'hui, qui sont tous les ans en année bissextile, l'Université d'Ottawa fit son invitation au docteur Gendron.

Le mariage a produit des fruits abondants. Très vite, le nouveau doyen occupa une large place, non seulement à l'Université même, mais aussi dans les milieux scientifiques et sociaux de la capitale.

Quand vint le moment d'élaborer les plans d'immeubles nouveaux pour sa Faculté, le docteur Gendron prit la route et sollicita l'aide financière de l'industrie. Sa campagne de souscription le conduisit partout, à Ottawa, à Montréal, à Toronto, c'est-à-dire là où il fallait trouver les présidents d'entreprises. Il en approcha près de deux cents en trois mois et récolta un million de dollars. Voilà un doyen qui vaut son pesant d'or!

Puis vint la période des constructions: l'immeuble du génie chimique en 1954, celui du génie électrique en 1957, celui de chimie en 1958. Cette année, c'est le tour de la biologie et ce n'est, me dit-on, qu'un commencement.

Mais une faculté de Sciences, le docteur Gendron l'avait compris, ce n'est pas un ensemble d'immeubles et de laboratoires, quelque importants qu'ils puissent être, c'est avant tout une équipe de professeurs et de chercheurs qualifiés qui se donnent corps et âme à la formation des étudiants. En l'espace de quatre années, le corps professoral de la faculté des Sciences d'Ottawa est passé de 6 à 42 professeurs, la plupart de très grande réputation, détenant des grades de 37 universités différentes et publiant régulièrement les résultats de leurs recherches dans les journaux scientifiques importants.

N'en croyez pas ses quelques cheveux argentés. Le docteur Gendron est tout jeune et pourtant, l'oeuvre qu'il a déjà accomplie attire sur lui l'attention.

En 1957, il devenait membre du Conseil national de recherches du Canada, en 1958, membre du Conseil des recherches pour la Défense et vice-président de l'ACFAS.

L'automne dernier, le Gouvernement canadien le délégua à la 11e réunion générale de l'UNESCO, tenue à Paris et lui donnait comme rôle l'étude du programme de cet organisme au point de vue scientifique.

Le docteur Gendron, chimiste de profession, occupa divers postes à l'Institut de chimie du Canada; il fût président de la section de Montréal et directeur national.

De cette jeune vie extrêmement remplie, je ne veux tracer qu'un tableau très succinct. Je ne puis toutefois passer sous silence la carrière militaire du Docteur Gendron. En 1942, il s'enrole dans la Marine royale et sert comme officier d'artillerie en mer et au pays. De 1946 à 1954, il est Officier commandant de la division universitaire d'entraînement naval à l'Université de Montréal, avec le rang de lieutenant-commandant.

Partout, où il s'est engagé, le docteur Gendron, on le voit, a fait un succès de l'oeuvre qu'il a entreprise.

L'Université de Montréal est heureuse de reconnaître aujourd'hui les mérites d'un de ses fils, ancien élève chez elle, ancien professeur chez elle, qui joue un rôle de premier plan à Ottawa. Peut-être qu'en honorant le fils, le Recteur de l'Université de Montréal veut-il donner à son institution une part de mérite dans les progrès de l'Université d'Ottawa, que nous voyons avec admiration.

Mesdames et Messieurs, c'est avec grand plaisir que je proclame Pierre Gendron Docteur de l'Université de Montréal, honoris causa.

Montréal, porte d'entrée aux Grands Lacs

Le mois de juin, 1959, marque la réalisation d'un projet historique, formulé d'abord par De Casson en 1860: celui d'un canal qui relierait les Grands Lacs à l'océan. La Reine du Canada et le Président des Etats-Unis ont présidé le 26 juin à l'inauguration officielle de la Voie Maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Cet aménagement a amené la suppression, entre Montréal et Prescott, du goulot d'étranglement où le chenal n'avait que 14 pieds de profondeur, ainsi que le remplacement des 21 écluses démodées par 7 écluses modernes, plus grandes. La voie, longue de 125 milles, se trouve entièrement au Canada, à l'exception d'une partie de la Section Internationale des Rapides, longue de 35 milles, de Cornwall à Iroquois.

La Voie Maritime rendra les lacs accessibles depuis l'océan et ouvrira aux industries et aux économies canadienne et américaine en général, des perspectives d'expansion comparables en importance à celles qui suivirent l'extension des chemins de fer à l'ouest. Elle permettra ainsi de resserrer des liens qui unissent le tiers des habitants du globe.

Le bateau est le courtier de la Voie Maritime. Les océaniques d'environ 9000 tonnes monteront jusqu'aux Grands Lacs tandis que des cargos spéciaux, appelés "lakers", de 25,000 tonnes, descendront depuis les lacs jusqu'à l'océan. Ces derniers, longs de 700 pieds, étaient jusqu'à maintenant, en raison de leur taille, enfermés dans les lacs; ils ne pouvaient aller plus loin que Prescott.

Cependant nous sommes convaincus que, grâce à la Voie Maritime, Montréal deviendra de plus en plus un point de transbordement tant pour le trafic de l'océan que pour celui des lacs. Désormais, nous verrons venir dans notre port, un type de bateau autrefois réservé aux Grands Lacs. Ce sont les "lakers", longs de 700 pieds, soit à peu près trois fois la longueur d'un "canaler", et capables de porter de 6 à 7 fois plus de cargaison. Certains océaniques ayant les dimensions requises remonteront la Voie Maritime; ils le font déjà. Les transatlantiques la remonteront d'une manière économique s'ils ont une cargaison à déposer à un point donné et à condition d'être assurés d'une cargaison maximum à ce point au retour. Même s'il est certain que la plupart des "lakers" descendront désormais à Montréal, ou aux ports du Saint-Laurent, il ne s'ensuit pas forcément que tous les cargos océaniques remonteront le Saint-Laurent jusqu'aux ports de l'intérieur au-delà de Montréal. Sauf dans les cas mentionnés ci-dessus, il semblerait peu rentable pour un paquebot océanique d'entrer en compétition avec un "laker". Un cargo océanique ayant les dimensions requises transporte moins de la moitié de la cargaison maximum d'un "laker". Ce dernier est bien mieux équipé pour être chargé et déchargé aux lacs. Son équipage est moins nombreux; il sera moins affecté par la vitesse réduite imposée dans le canal. En un mot, il semble évident que les "lakers" maintiendront leur supériorité dans les lacs tandis que les paquebots

océaniques garderont la souveraineté des mers.

Le port de Montréal devrait s'accroître autrement que par une augmentation du genre de cargaison qu'il manipule actuellement. Aujourd'hui, ce port joue surtout un rôle local et régional, car la région de Montréal produit, absorbe, modifie ou consomme la plus grosse partie des marchandises en provenance ou à destination de son port. Son plus grand problème sera non pas de conserver sa part du trafic actuel, mais de se procurer une part du trafic accru de demain.

Les diverses études sur la Voie Maritime ont tendance à affirmer que, à certaines conditions et après quelques années de fonctionnement, la Voie Maritime profitera très vraisemblablement au port de Montréal. Une augmentation importante se ferait sentir dans le volume des grains transportés et l'on envisage une petite augmentation dans le tonnage des marchandises diverses. Pour le minerai de fer, le pétrole, le charbon et la pâte de bois, il n'y aurait pas de changement, tandis que pour le minerai non-ferreux, il y aurait une légère perte de tonnage.

Somme toute, les changements de trafic qui nous paraissent être les plus probables, favoriseraient l'activité du port de Montréal.

Les possibilités actuelles du port sont certainement adéquates pour le trafic d'aujourd'hui, mais l'avènement de la Voie Maritime rend nécessaires de nombreuses transformations. Le coût du programme d'aménagement s'élève à plusieurs millions de dollars. Les améliorations sont conçues non seulement en fonction de l'augmentation du trafic de transbordement dans le port, mais aussi pour répondre aux exigences de la vie économique de la région de Montréal et de son expansion rapide. La plus grosse somme comprise dans le budget est destinée à l'amélioration du fonctionnement des élévateurs du port. D'autres sommes importantes sont consacrées à la construction de nouveaux quais et jetées, de nouveaux entrepôts, ainsi qu'au dragage des chenaux.

Aujourd'hui le projet de reconstruction du port de Montréal est en voie de réalisation et comprend déjà :

— un allongement des quais existants de 11,000 pieds, soit une augmentation de 21% ;

— une addition de 3,300,000 pieds carrés à l'espace actuellement disponible ;

— un agrandissement des entrepôts de 547,000 pieds carrés, soit une augmentation de 20% ;

— 3 quais de déchargement devant les élévateurs à grain pour les gros bateaux des lacs ;

— une augmentation de 1,600,000 boisseaux de la capacité d'entreposage des grains, soit une augmentation de 10% ;

Le projet de reconstruction complet prévoit en outre :

— la construction de nouveaux entrepôts, augmentant la surface disponible de 260,000 pieds carrés ;

— la construction d'un élévateur à grain ayant une capacité d'entreposage de 5,000,000 de boisseaux ;

— la construction d'un quai de déchargement pour les grands "lakers".

— la construction de deux autres quais de chargement.

Le programme complet de reconstruction répondra aux exigences de la Voie Maritime et à celles de l'expansion locale. En tout et pour tout, Montréal envisage avec confiance la Voie Maritime.

L'on pense et l'on espère que la voie navigable canadienne du Saint-Laurent, vieille d'un siècle, deviendra à son tour, avec les années, l'une des principales voies d'eau de nos voisins américains.

A l'extrémité ouest de la Voie Maritime se trouve une région qui, d'une économie agricole élémentaire, est devenue la plus grande concentration d'industrie lourde du monde. Son essor industriel s'est fait au prix de l'épuisement de la plupart des ressources naturelles sur lesquelles son industrie est basée.

A l'extrémité est, tout près de la Voie Maritime, il existe dans le Québec relativement peu exploité et dans l'est du Canada, un trésor de ressources naturelles dont l'exploitation sera facilitée par la création de la Voie Maritime du Saint-Laurent, ce qui permettra de pallier l'insuffisance du centre du continent. Dans le nord du Québec s'étend ce qui est peut-être le plus grand gisement de minerai de fer du monde entier. Quelques 18 sociétés y extraient actuellement du minerai de fer sur une zone de 200 milles carrés qui s'étend du lac Mistassini jusqu'à l'Auge de l'Ungava. On a découvert des gisements de métaux basiques (cuivre, zinc et une certaine

Hommages d'une maison amie

ENVELOPPE INTERNATIONALE LIMITÉE

7000, RUE HOCHELAGA, MONTRÉAL

quantité de plomb) au Nouveau-Brunswick, et au centre du Québec, ainsi que du manganèse au Nouveau-Brunswick. Des terres rares et des oxydes de titane se trouvent sur la rive nord du Saint-Laurent. Les pyrites du Nouveau-Brunswick ouvrent d'importantes possibilités pour la fabrication de l'acide sulfurique, ce qui amènera probablement une implantation d'industries chimiques sur la rive sud de Montréal; en outre, grâce à l'amiante canadien et aux dépôts de gypse de la Nouvelle-Ecosse, une ère nouvelle s'ouvre pour l'est du Canada.

Cette analyse rapide des territoires limitrophes à l'est et à l'ouest de la Voie Maritime nous mène à examiner cette question pertinente: Que fera la Voie Maritime pour Montréal? Sur ce point, diverses réponses, les unes optimistes, les autres pessimistes, sont données par différents groupes. La vraie réponse vient des groupes du centre. Ils disent que la Voie Maritime ne fera rien pour personne; qu'elle renferme simplement des possibilités dont la réalisation dépend des décisions prises et des réactions. La question devrait plutôt se lire: Que fera Montréal de la Voie Maritime? Abandonnons ces visions de bénéfices spontanés ou d'échec total et rendons-nous compte que nous devons faire face à la réalité, et nous préparer aux nombreuses tâches que la Voie Maritime exigera de nous.

Les nombreux facteurs qui favorisent une région doivent être mis en valeur. Le commerce et l'industrie sont favorisés par la situation géographique de Montréal à la tête du chenal de 35 pieds sur le Saint-Laurent, et au coeur d'un réseau de transport, tant sur terre que sur eau, qui s'étend à travers tout le Canada et les Etats-Unis.

Les ressources naturelles de la région de Montréal, bien qu'elles ne fussent pas inconnues, n'avaient pas été pleinement exploitées jusqu'ici. Les forêts abondent et ne sont certainement pas exploitées au maximum. L'on pense que la Voie Maritime jouera un rôle important dans le développement de l'industrie forestière, car elle fournira des possibilités d'écoulement au coeur du Canada et des Etats-Unis. Il en va de même pour les gisements. A vrai dire, la présence du minerai de fer a été un facteur important en faveur de la création de la Voie Maritime.

Pour lui permettre de prendre part à l'expansion

prévue, la région de Montréal a à sa disposition une très grande quantité d'énergie hydro-électrique. En fait, 40% du potentiel canadien d'énergie hydro-électrique se trouve dans la Province de Québec et est disponible dans la région de Montréal.

Une situation géographique de choix, sa qualité de grand port, une abondance de ressources naturelles et de main-d'oeuvre font de Montréal un important centre industriel à venir, qui, d'ores et déjà, attire nombre d'industries nouvelles. Il semble que sous peu l'on verra dans la région une concentration de l'industrie lourde. Ceci paraît évident quand on songe aux raffineries de Montréal-Est, aux usines de Saint-Laurent, de Lachine et de Ville-Lasalle et aux projets de la rive sud, où un véritable royaume de l'industrie chimique est en train de s'édifier, et à d'autres usines encore à venir.

La région de Montréal connaît une expansion dans tous les sens, expansion qui devait forcément s'effectuer tôt ou tard mais sur laquelle le projet de la Voie Maritime a agi comme un catalyseur.

Compte tenu de tout ce que l'on vient de dire, il s'ensuit que les Montréalais doivent éviter de se montrer trop optimistes ou trop pessimistes au sujet de l'avenir de leur ville. Il faut être réalistes, voir les nombreux éléments qui nous favorisent et reconnaître que, en plus de ceux-là, notre bien-être sera conditionné par de nombreux autres facteurs. Parmi eux se trouvent la nécessité d'un programme de recherches et de développement pour analyser les effets, sur la ville, des différents aspects de sa croissance, et pour développer les nombreux avantages qu'offre la ville pour le commerce et l'industrie. L'Office d'initiative économique (section du port) de la cité de Montréal s'occupe d'élaborer un programme de ce genre en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales et avec différents corps publics.

L'avenir de Montréal nous paraît brillant mais nous nous rendons compte qu'il faut s'y préparer. L'apport de la Voie Maritime à tous ceux, Canadiens ou Américains, qui se trouvent sur ses bords, sera en relation étroite avec l'aptitude des villes ou des régions à comprendre les nombreux problèmes et défis qu'elle est certaine de leur présenter. *P. Raymond Vaillancourt, B.Sc. (Com.)*

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La Saubegarde

Siège Social: Montréal

\$206,000,000 D'ASSURANCES EN VIGUEUR.

A PROPOS . . .

(suite de la page 8)

Le tableau que nous venons de dresser pour l'Université de Montréal peut s'appliquer mutatis mutandis à l'Université Laval.

On se rappelle que les octrois fédéraux ont été acceptés dans notre province pendant une année. Quand il s'est agi de répartir les sommes reçues entre les maisons affiliées aux universités du Québec, il y eut une véritable commotion: chaque étudiant prenait du jour au lendemain une valeur en espèces sonnantes, que les pauvres élèves n'avaient jamais soupçonnée. La situation ressemblait étrangement à celle d'une famille nombreuse dont le père vient de mourir sans testament. Il n'y a rien de tel pour engendrer des querelles intestines, et ce n'est guère le moment d'inviter les voisins.

Pourtant, certains collèges classiques voulaient avoir une voix directe à la N.C.C.U. de façon à recevoir les octrois sans détours inutiles. Pourquoi pas alors l'École Polytechnique, pourquoi pas l'École de médecine vétérinaire, pourquoi pas même le Département de l'instruction publique dont les Ecoles normales donnent les quatre années de collège conduisant au baccalauréat en pédagogie? Et, une fois engagés dans cette voie, pourquoi pas chaque Faculté de l'Université car, si l'indépendance est chère aux uns, elle l'est autant aux autres. Mais où, de ce pas, va l'unité des universités, où va la juridiction provinciale en matière d'éducation?

La N.C.C.U. ne semble d'ailleurs pas voir surgir sans émoi cette avalanche d'institutions du Québec qui pourraient presque atteindre la centaine et qui noieraient les voix. Aussi établit-elle des règles spéciales pour l'éligibilité des collèges.

Montrons maintenant que les octrois fédéraux heurtent la juridiction provinciale au niveau de l'enseignement secondaire au sens canadien-anglais du mot (8e à 11e ou 12e années).

Notre Province compte plus de 60 institutions d'enseignement indépendantes, communément appelées "collèges classiques", qui n'ont pas de parallèle chez les canadiens-anglais. Dans ces maisons, je le répète, les quatre années d'études secondaires ("high school" chez les canadiens-anglais) sont soudées aux quatre années de collège. Cette soudure n'existe pas à cet endroit en dehors de Québec. Dans les autres provinces, les

quatre années de collège sont soudées à l'Université. C'est à cause de ce fait, j'imagine, que les octrois fédéraux dans l'esprit de leurs initiateurs s'appliquent aux quatre années de collège.

Si les collèges classiques, parce qu'ils sont affiliés aux universités par leurs quatre dernières années recevaient la partie des octrois correspondant au nombre de leurs étudiants inscrits en Belles-Lettres, Rhétorique et Philosophie, ils pourraient l'appliquer, au moins indirectement, aux premières années du cours et nous sommes dans le domaine de la juridiction provinciale au niveau précollégial. Pourquoi pas alors d'octrois fédéraux pour les écoles secondaires sous le contrôle du Département de l'instruction publique?

Ce n'est pas la même chose que quatre années de collège soudées au cours proprement universitaire et quatre années de collège soudées au cours secondaire (8e à 11e ou 12e années). Dans le premier cas, l'enseignement collégial est lié à la recherche, dans le second, il ne l'est pas. Dans le premier cas, le traitement des professeurs tend à être plus élevé; il en va de même du coût de l'enseignement. Les octrois fédéraux, sous leur forme actuelle, ne tiennent pas compte de ces nuances.

Pour être juste, je dois admettre que les subventions fédérales ont un grand mérite; elles se comptent en dollars pour l'éducation et la recherche. Bien rares sont les esprits qui ne souhaitent pas voir au plus tôt les sommes accumulées à la N.C.C.U. prendre la route d'Ottawa à Québec pour être distribuées avec discernement aux maisons d'enseignement de notre Province. C'est mon avis très net, cependant, qu'il est impossible d'appliquer une même formule mathématique aux institutions françaises du Québec et à celles du reste du Canada. Il faut, à mon sens, reconnaître que, dans le domaine de l'enseignement, Québec n'est pas une province comme les autres.

La formule appropriée au Québec doit être très nuancée, pour la bonne raison que son réseau d'institutions d'enseignement, le corps professoral qui y vit, n'ont rien de comparable ailleurs au Canada. Cette formule, elle doit émaner de Québec même.

Pour ceux qui tiennent à la juridiction provinciale en éducation, et il semble que la grande majorité y tient, il n'y a guère que deux genres de solutions à l'imbroglio actuel.

*Ce qui compte de vos revenus pour plus tard,
C'est la part que vous attribuez à l'épargne.*

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES LIMITÉE

Certificats d'épargne.

Fondée en 1903 — Capital distribué aux bénéficiaires: plus de \$20,000,000.00.
Siège social: 1306 est, rue Ste-Catherine, Montréal. Tél: LA. 6-4901.

Strictelement, la Province devrait prélever elle-même les taxes nécessaires au soutien des collèges et des universités, à défaut de quoi le même résultat pourrait être atteint par des paiements généraux de pérequation.

Mais, il faut sans doute considérer que du côté du Gouvernement fédéral, il est malaisé de renverser la vapeur au sujet des octrois, à cause de la pression des autres provinces. Dans ces conditions, le lot québécois actuellement accumulé et les lots à venir pourraient être versés au Gouvernement provincial pour fins d'éducation, pour distribution selon ses propres normes. Beaucoup verraient une foule d'inconvénients à une telle méthode. Certains parleraient d'octrois discrétionnaires; certains autres prétendraient que l'autonomie de la Province subit déjà des accrocs dès qu'une somme fédérale est versée à la Province pour une fin provinciale particulière. Aux premiers, on pourrait peut-être répondre que les institutions doivent recevoir selon leurs besoins. Il faut bien que quelqu'un en juge. Une fois admis qu'au Canada, les octrois gouvernementaux à l'enseignement doivent venir du Gouvernement provincial, il reste peu de choix. Il faut supposer que le Premier Ministre actuel et son gouvernement et tous les autres qui les suivront auront au moins de temps à autre quelques bonnes intentions. Aux seconds, on pourrait faire remarquer qu'à vouloir embrasser trop, on finit par ne rien régler. L'imbroglia actuel a déjà duré assez longtemps pour que les universités et les collèges de Québec se sentent sous certains rapports dépassés par les institutions des autres provinces. Un règlement sous forme de compromis mineur vaut mieux qu'un procès qui s'éternise.

Je crois, cependant, que la solution la meilleure, c'est la suggestion de la Chambre de commerce, de créer un Conseil des universités du Québec. La querelle des octrois fédéraux aura fait réfléchir les éducateurs de langue française sur la structure de leur enseignement; elle leur aura fait toucher du doigt les faiblesses fondamentales de leurs universités: défaut d'unité, abus de l'affiliation. Elle aura attiré leur attention sur la décentralisation de leurs institutions, qui comporte des avantages mais aussi beaucoup d'inconvénients. Le Président de la fédération des collèges classiques s'interrogeait dernièrement sur

l'avenir de ces maisons. Doivent-elles évoluer vers le statut d'université? Peut-être, pour quelques-unes, mais évidemment pas pour toutes. Il est plus sage de centraliser les efforts sur un petit nombre d'institutions fortes que de favoriser l'émiettement des ressources intellectuelles et financières d'une population de 4,000,000 de personnes.

Indépendamment des octrois fédéraux, il me paraît essentiel au Québec qu'un groupe d'hommes avertis, connaissant les rouages de tous les secteurs de l'enseignement, renseignés sur les besoins des institutions et de la société, assurent la responsabilité du financement de l'ensemble de l'enseignement collégial et universitaire. De cette façon, le Québec saura où il va. Le Conseil suggéré par la Chambre de commerce pourrait être formé d'universitaires et d'hommes d'affaires; il pourrait servir d'organisme-tampon pour les octrois gouvernementaux aux universités et aux collèges. Il pourrait recevoir, par l'entremise de la Province, me semble-t-il, les octrois fédéraux destinés à Québec et les distribuer selon ses normes à lui.

A ceux qui ont cru aux mérites de la formule fédérale, il convient de faire remarquer qu'une froide distribution mathématique peut souvent paraître juste, statuaire, objective, etc. . . . Mais, il est rare qu'un tel processus puisse s'appliquer à des institutions qui vivent. On passe à côté de l'esprit de finesse, on néglige les nuances. Les mathématiques ne peuvent remplacer le discernement.

ABEL GAUTHIER,
Professeur de mathématiques.

en bref...

Le département de Mathématiques de l'Université de Montréal vient de prendre une initiative qui contribuera à placer l'Université au niveau des meilleures au Canada, dans un domaine hautement spécialisé: l'actuariat.

Il a mis au point un programme spécialement destiné aux futurs actuaires.

Ce programme permettra à l'étudiant de se

*Les fenêtres du nouveau Centre Social de l'Université
de Montréal ont été fournies par*

LA COMPAGNIE NATIONALE DE FENETRES LTEE

10729 rue St-Denis

Montréal

DU. 7-3713-4

présenter avec succès aux examens préliminaires de la Société des Actuaires tout en poursuivant ses études pour l'obtention du B.Sc. (Mathématiques). Dans le passé, l'enseignement spécialisé pour les élèves qui se dirigeaient vers l'Actuariat était assumé par des chargés d'enseignement.

L'Université a décidé d'organiser, d'une façon rationnelle et efficace, cet enseignement professionnel en engageant un actuariaire comme professeur à temps complet. M. Pierre Robert quitte son poste à la Sun Life pour se joindre, à partir de septembre, au Département de mathématiques. M. Robert se verra confier l'enseignement des mathématiques actuarielles et la direction des élèves se préparant à l'actuariat. En s'attachant un professeur d'actuariat d'une façon permanente l'Université de Montréal suit l'exemple de l'Université de Toronto et de l'Université de Manitoba qui sont les deux universités canadiennes d'où sont diplômés les trois quarts des actuaires canadiens.

* * *

Le 4 juin 1959 a eu lieu la remise d'un doctorat d'honneur au docteur Robert-D. Defries, éditeur du journal de l'Association canadienne d'hygiène publique, par Mgr Irénée Lussier, recteur de l'Université de Montréal, au cours d'un déjeuner offert par les gradués de l'École d'hygiène de l'Université, pour marquer la dernière journée du congrès des médecins et des infirmières hygiénistes du Canada.

* * *

Le premier colloque international consacré aux problèmes que pose la formation de spécialistes dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie atomique a eu lieu du 6 au 10 juillet au Centre de recherches nucléaires de Saclay. Ce colloque a rassemblé soixante hommes de science (dont la plupart dirigent des centres de recherches nucléaires) dans le lieu qui a vu les débuts de la recherche nucléaire en France, à une trentaine de kilomètres de Paris. Il a été organisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique et par l'Unesco.

Prenant la parole à la séance d'ouverture, M. Francis Perrin, Haut Commissaire à l'énergie atomique et président du Colloque, a rappelé l'importance de l'énergie nucléaire dans la vie moderne. Soulignant que cette énergie sera un jour prochain rentable, il a mis l'accent sur les problèmes de formation professionnelle qui se posent dès aujourd'hui pour assurer à l'industrie les nombreux ingénieurs dont elle aura besoin ainsi que les futurs chercheurs de laboratoire. De même la production des radio-isotopes et leur uti-

lisation, en médecine et en biologie par exemple, ne pourront se développer que si les médecins et les ingénieurs acquièrent les connaissances nécessaires.

Des séances ont été consacrées au rôle des universités, des collèges techniques, des centres de recherches nucléaires et des organisations internationales dans la formation des physiciens nucléaires et des techniciens. La nécessité d'intéresser les membres des universités et des collèges techniques aux divers aspects de la science nucléaire et de la technologie a été soulignée lors de débats de groupes. D'autres groupes ont examiné le problème urgent de la formation de nouveaux physiciens spécialisés dans les questions sanitaires, et envisagé la possibilité d'introduire la science nucléaire au niveau des écoles secondaires.

personnalités

M. Lucien Piché, Ph.D. vient d'être nommé vice-doyen et directeur des études de la faculté des Sciences de l'Université de Montréal.

M. Etienne Crevier, L.S.C., D.Sc.C., gouverneur de l'Université et ancien président des Diplômés, a été choisi "Homme du Mois" pour le mois d'avril par la Chambre de commerce de Montréal.

Le Dr Jean-Claude Panisset, M.V., diplômé de l'École de Médecine vétérinaire de la province de Québec, à Saint-Hyacinthe, vient de se voir octroyer une bourse d'études post-universitaires du Conseil des Recherches agricoles du Ministère provincial de l'Agriculture. Il s'est inscrit au Département de la pharmacologie de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal. Ses travaux porteront sur la physio-pathologie et la pharmacologie cardio-vasculaire et seront dirigés par le docteur Aurèle Beaulnes.

M. Emile Goulet, L.S.C. a été nommé trésorier de la Sorel Steel Industries Limited.

Le lieutenant Colonel Paul E. Lambert, architecte et membre du Conseil des Diplômés vient d'être élu président du Cercle Universitaire de Montréal.

Me Jacques-Yvan Morin, professeur de droit international à l'Université de Montréal, vient de recevoir une bourse de l'OTAN.

M. J.-P. Deslièrres, M.R.I. a été élu président général de l'Association des diplômés en administration hospitalière, du Comité des hôpitaux du Québec.